Treasury Board of Canada Secretariat

1984–85 Estimates

Part III

Expenditure Plan

37

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. Part III provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Further guidance on locating the information contained in each Part can be found in the "Guide to the Estimates of the Government of Canada".

Part III volumes are being phased in over a four year period. Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with the Main Estimates.

© Minister of Supply and Services Canada 1984

Available in Canada through

Authorized Bookstore Agents
and other bookstores

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Catalogue No. BT 31-2/1985-III-70 Canada: $9.00
ISBN 0-660-52515-1 Other countries: $10.80

Price subject to change without notice

1984-85 Estimates

Part III

Treasury Board of Canada
Secretariat

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document; as such, it contains several levels of detail to respond to the various needs of its readers.

It has been designed to give easy access to specific information that the reader may require. A general table of contents lists the various chapters, and detailed tables of contents are provided for each program.

There are five chapters in this document. The first provides an introduction to the Secretariat; the other four present the Program Expenditure Plans for each of the Secretariat's programs.

The Estimates schedules, immediately following the Table of Contents, are included to provide continuity between Part II of the Estimates and the Expenditure Plan.

Table of Contents

Departmental Summary	1-1
Central Administration of the Public Service Program	2-1
Government Contingencies and Centrally Financed Programs	3-1
Employer Contributions to Insurance Plans Program	4-1
Temporary Assignments Program	5-1

Departmental Summary

Role and Responsibilities

The Treasury Board is a committee of the Queen's Privy Council for Canada. The Board consists of the President of the Treasury Board, the Minister of Finance and four other Ministers who are nominated from time to time by the Governor in Council.

The Treasury Board Secretariat is one of two organizations serving the Treasury Board. The other is the Office of the Comptroller General of Canada. Both the Secretary and the Comptroller General report to the President of the Treasury Board.

The Treasury Board Secretariat is the administrative arm of the Treasury Board. The Secretariat, headed by the Secretary, operates under the broad authority of Sections 3-7 of the Financial Administration Act, as well as other acts, and supports the Treasury Board as the general manager and employer of the Public Service. With this mandate, the Secretariat is responsible for recommending and providing advice to the Treasury Board on policies, directives, regulations and program expenditure proposals in respect of the management of the government's financial, human and materiel resources and is concerned with initiatives, issues and activities that cut across all policy sectors of the government.

Departmental Organization and Programs

The Treasury Board Secretariat consists of four branches and four Programs. This Departmental Expenditure Plan describes these Programs, which are summarized briefly below.

Central Administration of the Public Service: This consists of five activities, four of which provide advice and develop policies in the areas of expenditure management, personnel management, administrative policy and official languages; the fifth provides departmental administration. This program also provides the resources to administer the other three programs of the Secretariat.

Government Contingencies and Centrally Financed Programs: This provides funds to supplement other votes for paylist and other requirements and to provide for miscellaneous minor and unforeseen expenses not provided for otherwise. It also provides resources to cover the costs of a limited number of centrally financed programs.

Employer Contribution to Insurance Plans: This provides funds for contributions by the government, as employer, with respect to employee insurance and benefit plans.

Temporary Assignments: This provides a pool of executives and senior officers used to carry out high priority temporary assignments in other departments and agencies on a cost-recoverable basis.

Figure 1: Relationship of Organization to 1984-85 Program Expenditures ($000)

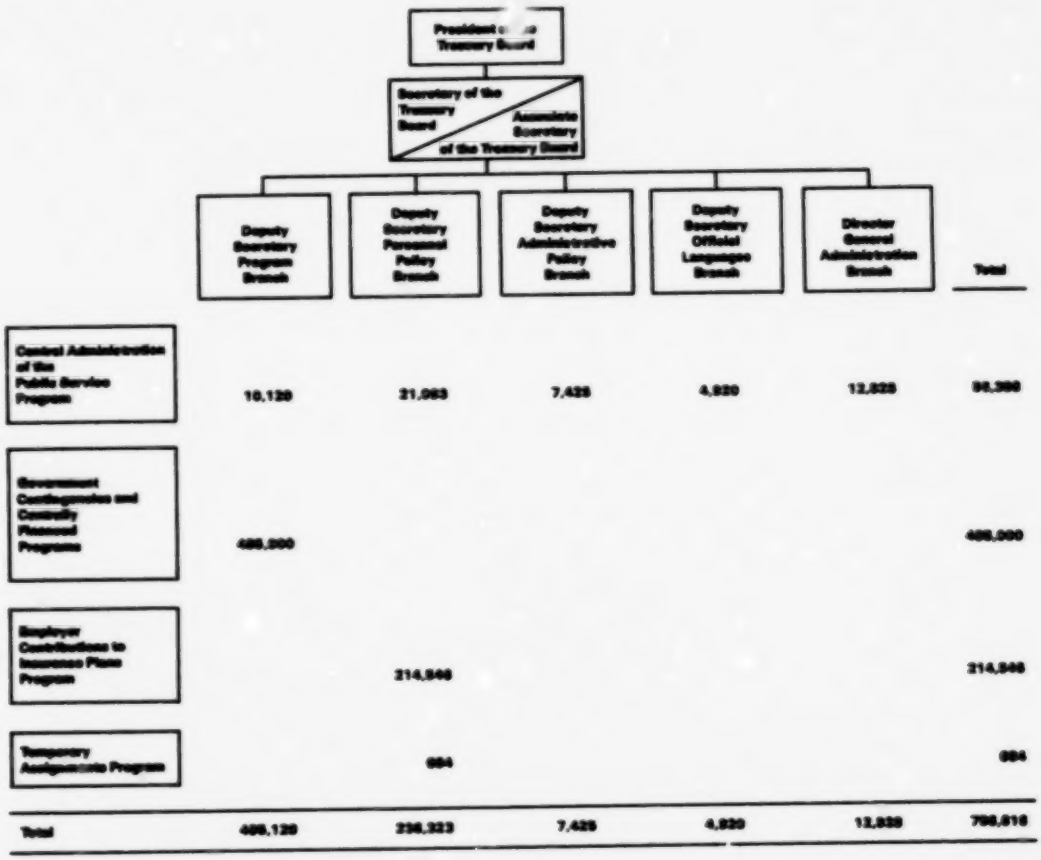

Figure 2: Departmental Spending Plan by Program, 1984-85 ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Change $	Change %	For Details See Page
Central Administration of the Public Service	**56,386**	52,677	3,709	7.0	2-3
Government Contingencies and Centrally Financed Programs	**485,000**	592,038	(107,038)	(18.1)	3-3
Employer Contributions to Insurance Plans	**214,546**	206,232	8,314	4.0	4-3
Temporary Assignments	**684**	659	25	3.8	5-3
Total Budgetary	**756,616**	851,606	(94,990)	(11.2)	

Central Administration of the Public Service Program Expenditure Plan

1984-85

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 2-4

Section I
Program Overview

A. Background
  1. Introduction 2-5
  2. Legal Mandate 2-5
  3. Program Objective 2-5
  4. Program Organization for Delivery 2-5

B. Planning Perspective
  1. Environment 2-6
  2. Initiatives 2-6
  3. Program Effectiveness 2-7

Section II
Analysis by Activity

A. Expenditure Management 2-8
B. Personnel Management 2-10
C. Administrative Policy 2-12
D. Official Languages 2-14
E. Departmental Administration 2-15

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object
  1. Expenditures by Object 2-16
  2. Personnel Expenditures 2-17

B. Cost Analysis 2-17

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

The Treasury Board Secretariat requests the authority to spend $52,106,100, to operate the Central Administration of the Public Service Program during the 1984-85 fiscal year. The remaining expenditures, estimated at $4,279,500 for contributions to employer benefit plans and the Minister's salary and motor car allowance, will be made under existing statutory authority.

Financial Requirements by Authority

	ESTIMATES		
	1984-85	1983-84	Change
	$	$	$
Budgetary			
Vote 1 - Central administration of the Public Service - Program expenditures including payments to retired public servants and the estates of deceased public servants where awards for suggestions or meritorious contributions are approved, payments in accordance with the Incentive Award Plan of the Public Service of Canada and the grants listed in the Estimates ..... (As previously approved in Appropriation Act No. 2, 1983-84)	**52,106,100**	48,741,000	3,365,100
Statutory - President of the Treasury Board - Salary and Motor Car Allowance	**40,500**	39,100	1,400
Statutory - Contributions to Employee Benefit Plans	**4,239,000**	3,897,000	342,000
Total Program	**56,385,600**	52,677,100	3,708,500

Section I
Program Overview

A. Background

1. Introduction

The Central Administration of the Public Service Program provides the human and financial resources for all operations of the Secretariat. The Secretariat assists the Treasury Board in reviewing and approving service-wide policies, guidelines and directives governing the management of the Public Service and submissions from individual departments and agencies.

2. Legal Mandate

The principal legislative authorities for the Treasury Board are the Financial Administration Act and the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board is also authorized by the Governor in Council to implement certain provisions of the Official Languages Act as it applies to the Public Service, the Public Service Superannuation Act, the Supplementary Retirement Benefits Act and other superannuation acts. As well, the Board is assigned responsibilities in a number of other acts, usually as part of an approval process.

3. Program Objective

The objective of the Central Administration of the Public Service Program is to support the Treasury Board in performing its statutory responsibilities for the management of the Government's financial, human and materiel resources.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Central Administration of the Public Service Program is composed of five activities: Expenditure Management, Personnel Management, Administrative Policy, Official Languages, and Departmental Administration.

Organization Structure: Figure 1 shows the reporting relationship of the five branches of the Secretariat and their corresponding resources. The branches and the activity structure have a one-to-one relationship.

The Administration Branch provides common services to the Secretariat, the Office of the Comptroller General and the Department of Finance. The funds shown under the Administration Branch include the costs of the Offices of the President and the Secretary, the Communications Division, direct support services and the Treasury Board Secretariat's share of the administrative services.

Figure 1: 1984-85 Resources by Organization/Activity ($000)

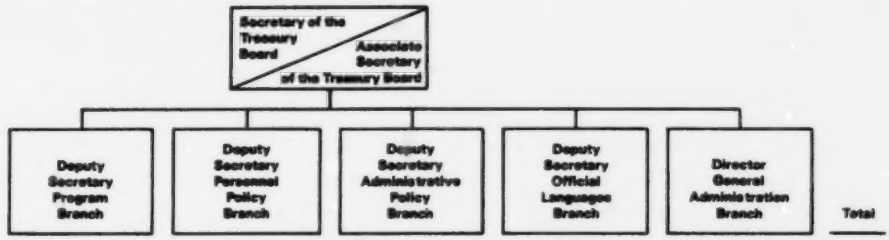

Person-Years	184	287	98	87	181	787
$000	10,120	21,093	7,428	4,920	12,828	56,389

B. Planning Perspective

1. Environment

The Treasury Board, as the general manager and employer of the Public Service, responds to government priorities which reflect social and economic concerns of the country.

2. Initiatives

The initiatives which the Secretariat will pursue during 1984-85 involve a number of general areas of concern:

Main Estimates Revision: The Secretariat will be revising the format and content of Part II of the Main Estimates during 1984-85. It is expected that Part II will concentrate on the purpose for which appropriations are required in terms of program objectives and the activities through which these objectives are being achieved. More detailed information, such as the cost of goods and services required, lists of capital projects and personnel requirements, will be relocated to Part III of the Estimates.

Task Force on Crown Corporations: This Task Force was established in 1983 to develop legislation and procedures to provide for the control and accountability of Crown corporations.

Affirmative Action: The Secretariat is directing the implementation of the government's affirmative action policy and the application of the principle of equality of employment in the federal Public Service for all Canadians. Special measures have been established during 1983-84 in order to facilitate entry into the Public Service, and the development and promotion thereafter, of women, indigenous people, handicapped persons and minority groups.

Task Force on Informatics: The Task Force, established in 1983, is concerned with the application of technologies of traditional electronic data processing, telecommunications, electronic office automation and their interconnection. The goal is to develop up-to-date policies and procedures to guide and assist departments.

Common Services Review Board: The Board has been established with a supporting secretariat to tender advice and recommendations to the Treasury Board on policy issues pertaining to the management and operations of common service organizations.

3. Program Effectiveness

For the most part, program effectiveness is measured by the adequacy of the approved policies in the areas of personnel management, official languages and the management of materiel and services. These policies are reviewed on a continuous basis within a formal program evaluation function in the Secretariat.

Section II
Analysis by Activity

A. Expenditure Management

Objective

On the basis of the analysis of departmental plans and programs and within the context of the Policy and Expenditure Management System, to recommend to the Government the acceptance or modification of specific expenditure proposals, in order to:

- reflect the priorities which the government assigns to the objectives;
- increase the effectiveness of existing and proposed programs;
- increase the efficiency with which the person-year resources, facilities, equipment, materials and supplies are used in the operation of programs; and
- develop the Estimates for the approval of Parliament.

Resource Summary

Figure 2: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Program Analysis	5,434	93	4,963	93	471	-
Expenditure Analysis and Estimates	3,496	47	3,241	47	255	-
Management	1,190	14	1,179	14	11	-
	10,120	154	9,383	154	737	-

Description

This activity is the responsibility of the Program Branch, which is headed by a Deputy Secretary who reports directly to the Secretary of the Treasury Board. The activity has three sub-activities.

Program Analysis: analyses programs and reviews multi-year operational plans in order to provide advice to the Treasury Board on the allocation of resources and also communicates to departments, agencies and Crown corporations the policies, directives and decisions of the Treasury Board which affect the use and level of resources.

Expenditure Analysis and Estimates: maintains an up-to-date account of government expenditures, provides technical support in matters of Estimates and internal electronic data processing systems, provides instructions to departments on the preparation of Multi-Year Operational Plans (MYOP) and Main Estimates submissions and publishes the Main Estimates.

Management: includes the Deputy Secretary's Office, which provides executive direction and coordinates the activities of the Branch.

B. Personnel Management

Objective

To develop, communicate and evaluate personnel policies, regulations, standards, and terms and conditions of employment needed to secure and retain human resources required to carry out government programs.

Resource Summary

Figure 3: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Personnel Management	4,396	68	4,229	67	167	1
Staff Relations and Compensation	5,473	90	5,147	90	326	-
Organization and Classification	8,448	83	8,261	89	187	(6)
Human Resources	1,985	33	1,987	30	(2)	3
Management	791	13	749	13	42	-
	21,093	287	20,373	289	720	(2)

Description

This activity is the responsibility of the Personnel Policy Branch, which is headed by a Deputy Secretary who reports directly to the Secretary of the Treasury Board. The activity has five sub-activities.

General Personnel Management: develops and implements policies and provides advice on matters related to health and safety, pensions, benefits, and executive and management compensation, and is responsible for the Employer Contributions to Insurance Plans Program.

Staff Relations and Compensation: negotiates and administers collective agreements, consultations and grievances, develops and implements proposals to improve the collective bargaining process, and carries out compensation analysis and research.

Organization and Classification: develops and implements policies and provides advice on matters related to the organization of government departments, standards for classification and the training of classification personnel, the development of pay administration policies and government-wide personnel information systems to support the Treasury Board and departments in the management of the personnel function; is responsible for the Temporary Assignments Program.

Human Resources: develops and implements policies, and provides advice, on matters related to equal opportunities and affirmative action programs, training programs and human resources management.

Management: includes the Deputy Secretary's Office, which provides executive direction and coordinates the activities, including the program evaluation function for the Branch.

C. Administrative Policy

Objective

To develop, communicate and evaluate administrative and information policies, regulations, standards and systems in order to ensure probity and prudence in the acquisition and use of materiel and services required to provide effective support to government programs.

Resource Summary

Figure 4: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Policy Development and Revision	2,192	33	2,000	30	192	3
Policy Implementation and Review	2,341	30	2,154	30	187	-
Planning and Evaluation	1,045	14	992	14	53	-
Incentive Awards	788	5	763	5	25	-
Regulatory Reform	706	10	683	10	23	-
Common Services Review Board	179	3	-	-	179	3
Management	174	3	178	3	(4)	-
	7,425	98	6,770	92	655	6

Description

This activity is the responsibility of the Administrative Policy Branch, which is headed by a Deputy Secretary who reports directly to the Secretary of the Treasury Board. The activity has six sub-activities.

Policy Development and Revision: develops and revises policies dealing with materiel, real property, services and information management systems It is also responsible for the development of administrative policies related to the Access to Information and Privacy Acts.

Policy Implementation and Review: reviews departmental submissions to the Treasury Board, monitors selected policies and maintains the Branch's Submission Information System.

Planning and Evaluation: conducts evaluations of selected policies on a five-year cyclical basis and special studies as required. It also publishes the Administrative Policy Manual and provides advice to departments on socio-economic impact analysis of new major government regulations relating to health, safety and fairness.

Incentive Awards: includes the Incentive Awards Board Secretariat, which is responsible for the administration of the Incentive Award Program for the Public Service.

Common Services Review Board: includes the Common Services Review Board (CSRB) secretariat, which advises the CSRB, itself an independent advisory committee of senior officials formed to advise the Treasury Board Ministers on the resolution of common services issues.

Regulatory Reform: includes the Office of the Coordinator of Regulatory Reform, which is responsible for the coordination of and liaison with departments, agencies and private sector groups involved in the regulatory reform process.

Management: includes the Deputy Secretary's Office, which provides executive direction and the coordination of activities for the Branch.

D. Official Languages

Objective

To develop, communicate and evaluate Official Language policies and programs within the federal Public Service.

Resource Summary

Figure 5: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Operations	1,220	24	1,180	24	40	-
Policy	411	8	397	8	14	-
Evaluation and Audit	2,643	24	2,446	24	197	-
Management	646	11	712	11	(66)	-
	4,920	67	4,735	67	185	-

Description

This activity is the responsibility of the Official Languages Branch, which is headed by a Deputy Secretary who reports directly to the Secretary of the Treasury Board. The activity has four sub-activities.

Operations: ensures that the Official Languages policies and programs are effectively implemented in departments, agencies and Crown corporations.

Policy: develops policies, interprets their intent and application, determines their impact, and effects the necessary adjustments to implement the Official Languages Act and government policy.

Evaluation and Audit: develops and maintains information systems and administrative procedures, ensures compliance with mandatory policy provisions, defines performance indicators, evaluates progress towards government objectives and provides advice to departments, agencies and Crown corporations on data management, audit and evaluation of the Official Languages program.

Management: includes the Deputy Secretary's Office, which provides executive direction and the coordination of activities for the Branch.

E. Departmental Administration

Objective

To provide senior executive direction and information, financial, personnel and administrative services for the Secretariat.

Resource Summary

Figure 6: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Administration	12,828	161	11,416	163	1,412	(2)

Description

This activity includes provision for the offices of the President, the Secretary, the Communications Division and the Administration Branch.

The Communications Division provides writing, editing and advisory services for speeches, news releases, publications, public relations and communication strategies produced on behalf of the Secretariat and the Office of the Comptroller General.

The Administration Branch provides the requisite financial, personnel and administrative services on a joint basis to the Treasury Board Secretariat, the Office of the Comptroller General and the Department of Finance.

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object

1. Expenditures by Object

Figure 7: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Personnel			
Salaries and wages	32,645	30,227	28,043
Contributions to employee benefit plans	4,239	3,897	4,042
Other personnel costs	2	2	38
	36,886	34,126	32,123
Goods and services			
Transportation and communications	1,028	974	730
Information	2,034	1,956	1,086
Professional and special services	8,506	8,742	6,403
Rentals	401	257	138
Purchased repair and upkeep	64	7	5
Utilities, materials and supplies	342	244	214
Administrative services (Finance)	6,608	5,830	5,776
All other expenditures	369	400	352
	19,352	18,410	14,704
Total operating	56,238	52,536	46,827
Grants, contributions and other transfer payments	148	141	128
Total expenditures	56,386	52,677	46,955

2. Personnel Expenditures

Figure 8: Authorized Person-Years and Salary Provision

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1984-85 Average Salary Provision
	84-85	83-84	82-83		
Management	131	114	106	47,960 - 93,040	64,900
Scientific and Professional	33	36	33	14,570 - 62,880	50,200
Administrative and Foreign Service	374	366	378	13,330 - 55,226	45,300
Technical and Operational	13	13	12	12,033 - 53,030	32,200
Administrative Support	216	236	235	12,034 - 30,231	21,300

The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the authorized person-years for the Program. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and reclassifications divided by the person-years for the occupational group.

B. Cost Analysis

Figure 9: Program Cost for 1984-85 ($000)

	Gross 1984-85 Operating Expenditures	Less Revenue	Add* Other Costs	**Total Net Cost 1984-85**	Total Net Cost 1983-84
Central Administration of the Public Service	56,386	1,575**	9,001	**63,812**	60,696

*Services provided without charge by other departments
**Revenue from miscellaneous sources

Government Contingencies and Centrally Financed Programs Expenditure Plan

1984-85

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 3-4

Section I
Program Overview

A. Background
   1. Introduction 3-5
   2. Legal Mandate 3-5
   3. Program Objective 3-5
   4. Program Organization for Delivery 3-5
B. Planning Perspective
   1. Environment 3-6
   2. Program Effectiveness 3-6

Section II
Analysis by Activity

A. Government Contingencies 3-7
B. Employment Initiatives 3-9

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

Authority is requested in these Estimates for $485,000,000 to operate the Government Contingencies and Centrally Financed Programs during the 1984-85 fiscal year.

Financial Requirements by Authority

	ESTIMATES		
	1984-85	1983-84	Change
	$	$	$
Budgetary			
Vote 5 - Government Contingencies - Subject to the approval of the Treasury Board, to supplement other votes for paylist and other requirements and to provide for miscellaneous minor and unforeseen expenses not otherwise provided for including awards under the Public Servants Inventions Act and authority to re-use any sums allotted for non-paylist requirements and repaid to this appropriation from other appropriations ..... (As previously provided in Appropriation Act No. 2, 1983-84)	**315,000,000**	315,000,000	.....
Vote 10 - Employment Initiatives - Subject to the approval of the Treasury Board, to supplement other votes and to provide resources to cover costs in connection with the employment of persons and the summer employment of and summer activities for students ..... (Program as previously approved in Appropriation Act No. 2, 1983-84)	**170,000,000**	277,038,000	(107,038,000)
Total Program	**485,000,000**	592,038,000	(107,038,000)

Section I
Program Overview

A. Background

1. Introduction

The Government Contingencies and Centrally Financed Programs exist to provide a capability to finance items which cannot be foreseen when the Main Estimates are prepared. As well, it funds special employment programs which are co-ordinated through the Treasury Board as the employer of the Public Service. These funds are available to supplement all government programs.

Allotments made from the Contingencies Vote, with the exception of paylist adjustments, are recovered from departments through Supplementary Estimates subsequently tabled in Parliament. The Contingencies Vote provides a funding mechanism whereby departments and agencies can proceed to implement urgent policy decisions of Cabinet. Allotments for salary adjustments are not recovered from departments and agencies but remain as a supplement to the appropriation which has incurred the expenditure.

2. Legal Mandate

The principal legislative authorities are the Financial Administration Act and the Appropriation Act for each fiscal year.

3. Program Objective

The objective of the Government Contingencies and Centrally Financed Programs is to provide funds for unforeseen and urgent expenditures which arise after the Main Estimates have been tabled and for centrally financed programs.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The program is divided into two activities which reflect the different purposes for which funding is requested: Government Contingencies and Employment Initiatives.

Organization Structure: The costs of administering this program are included in the Central Administration of the Public Service Program. Decisions to allocate funds from the Contingencies Vote and for special employment purposes are made by the Treasury Board. Implementation of the decisions is the responsibility of the Deputy Secretary, Program Branch.

B. Planning Perspective

1. Environment

Government Contingencies: A major factor in determining the level of funding for government contingencies is the policy and expenditure management system and, in particular, the management of the policy reserves by the Policy Committees and the timing of approvals for new expenditures. Temporary financing is frequently proposed for items the specific nature of which cannot be included in Main Estimates because they lack specific definition at that time.

Employment Initiatives: The level of funding for employment initiatives within the Public Service is determined by Cabinet in conjunction with the government's overall employment strategy.

2. Program Effectiveness

The provision by Parliament of funds for government contingencies to meet miscellaneous minor and unforeseen expenditures contributes to the efficient and orderly conduct of government business. It gives the executive the discretion and flexibility to respond quickly to urgent expenditure requirements, while maintaining the principles of Parliamentary control and executive accountability.

The provision of funding for centrally financed programs also contributes to the efficient and orderly conduct of government business. These programs provide a source of funds for departments and agencies to undertake projects which satisfy the objectives established by the government. While the breakdown by department is not known at the time the Main Estimates are put together, the nature and level of funding required is known. This approach allows departments and agencies the necessary time to develop and define the specific projects and their subsequent review and approval by the agency responsible for program delivery. At the present time Employment Initiatives is the only program being centrally funded.

Section II
Analysis by Activity

A. Government Contingencies

Objective

To provide funding for increased salary costs arising out of negotiated and non-negotiated agreements and other paylist requirements not included in departmental Estimates and for urgent expenditures of a miscellaneous character which cannot be foreseen when Estimates are drawn up.

Resource Summary

Because of the nature of this activity, the expenditures are not incurred directly against this account. All allotments from the Contingencies Vote during the course of the year have, by year end, been either reimbursed through Supplementary Estimates or transferred to supplement other votes for paylist adjustments. Any balance remaining lapses at the end of the fiscal year.

Description

The level of funding required for Government Contingencies is assessed in relation to the magnitude and complexity of approved government spending, the extent of Parliamentary control over discretionary reallocation of approved expenditures by the executive, and the level and rate of increase in Public Service salaries.

Since the introduction of the current vote structure in 1970-71, an amount of approximately one per cent of the total of all budgetary votes in Main Estimates has been found to be an adequate level and an amount agreeable to Parliament.

With the introduction of the Policy and Expenditure Management System, the number of requests for temporary financing through the Contingencies Vote has been increasing. On the other hand, demands on the Vote resulting from Public Service pay increases have been substantially curtailed by the Public Service Compensation Restraint Act; therefore for the 1984-85 Estimates year, the requirement for contingency financing is expected to remain close to the historical level of one per cent of voted Main Estimates.

Figure 1: Comparison of Resources to Main Estimates
Budgetary Expenditures ($million)

	1984-85	1983-84	1982-83
Budgetary Voted Expenditures	36,830	32,549	30,281
Government Contingencies	315	315	315
% of Budgetary Expenditures	0.9	0.9	1.0

B. Employment Initiatives

Objective

To provide funding for qualifying projects, approved during the fiscal year, which support the government's employment strategy.

Resource Summary

Figure 2: Activity Expenditures ($000)

	Estimates 1984-85	Estimates* 1983-84	Change
New Employment Expansion and Development (NEED)	-	177,038	(177,038)
Student Summer and Youth Employment	170,000	100,000	70,000
	170,000	277,038	(107,038)

*Estimates as tabled in Parliament.

Because of the nature of this activity, the expenditures are not incurred directly against this account. During the course of the year all the funds are transferred to supplement other votes.

Description

The Employment Initiatives activity provides financing for projects within the Public Service which have received approval under the Employment and Insurance Program of Employment and Immigration Canada and which are centrally financed.

For performance information, refer to Employment and Immigration Canada, Part III, under the Employment and Insurance Program, Direct Job Creation activity.

Employer Contributions to Insurance Plans Program Expenditure Plan

1984-85

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 4-4

Section I
Program Overview

A. Financial Summary by Activity 4-5
B. Background
   1. Introduction 4-6
   2. Legal Mandate 4-6
   3. Program Objective 4-6
   4. Program Organization for Delivery 4-7

Section II
Analysis by Activity

A. Public Service Insurance 4-8
B. Public Service Pensions 4-11

Section III
Supplementary Information

A. Cost Analysis 4-13

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

Authority is requested in these Estimates to spend $214,076,000 in support of the Employer Contributions to Insurance Plans Program. The remaining expenditures, estimated at $470,000 for payments under earlier superannuation and retirement acts and under the Public Service Pension Adjustment Act, will be made under existing statutory authority.

Financial Requirements by Authority

	ESTIMATES		
	1984-85	1983-84	Change
	$	$	$
Budgetary			
Vote 15 - Government's contributions to surgical-medical and other insurance payments, premiums and taxes determined on such bases and paid in respect of such persons and their dependants as Treasury Board prescribes who are described in Finance Vote 124, Appropriation Act No. 6, 1960, Finance Vote 85a, Appropriation Act No. 5, 1963 and Finance Vote 20b, Appropriation Act No. 10, 1964 and Government's contribution to pension plans, death benefit plans, and social security programs, health and other insurance plans for employees engaged locally outside Canada and to permit the payment to employees of their share of the premium reduction under subsection 64(4) of the Unemployment Insurance Act, 1971 ..... **(As previously provided in Appropriation Act No. 2, 1983-84)**	**214,076,000**	227,477,000	(13,401,000)
Statutory - Payments under earlier superannuation and retirement acts and under the Public Service Pension Adjustment Act (R.S.c. P-33)	**470,000**	522,000	(52,000)
Total Program	**214,546,000**	227,999,000	(13,453,000)

Section I
Program Overview

A. Financial Summary by Activity

Figure 1: Financial Summary by Activity ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Change	For Details See Page
Public Service Insurance	**226,153**	215,627	10,526	4-8
Public Service Pensions	**10,579**	9,548	1,031	4-11
	236,732	225,175	11,557	
Less: Receipts Credited to the Vote Receipts from Revolving Funds	**22,186**	18,943	3,243	
	214,546	206,232	8,314	

Receipts are collected from revolving funds in accordance with Treasury Board policy, which requires revolving funds to include full costs, including all direct, indirect and overhead costs, in their accounts.

The increase in 1984-85 estimated expenditures over the 1983-84 forecast is the net result of the following:

- an increase of $1.1 million for pension and social insurance coverage for employees locally engaged outside Canada;
- a net increase of $3.0 million in estimated costs of health insurance;
- an increase of $3.4 million for the Manitoba provincial health payroll tax; and
- an increase of $.8 million for unemployment insurance premium rebates.

B. Background

1. Introduction

The Employer Contributions to Insurance Plans Program provides for the payment of the employer's share of costs for the health, income maintenance and other insurance plans applicable to employees for whom the Treasury Board is the designated employer under the Public Service Staff Relations Act or other authorities.

The insurance plans in place provide employees and their families with protection against financial loss in the event of illness, disability or death, at levels generally comparable to the protection provided by other employers in Canada. As well, the program provides funding for periodic non-discretionary payments which the government, as an employer, must make in accordance with the terms of the Unemployment Insurance Act and provincial legislation.

The program also provides for the payment of the employer costs of pension and social security plans to which employees of the Government of Canada, locally engaged abroad, are subject, as well as statutory payments under the Public Service Pension Adjustment Act and earlier retirement acts.

Benefit plans for the Public Service, which have evolved over the years, have been implemented to maintain the government's competitive position in the labour market. Some plans have been introduced by the government as a result of negotiations and agreements with labour unions. Other plans have been introduced to satisfy the obligations imposed by Canadian laws or to comply with local practice in the case of employees engaged in foreign countries. Changes to costs associated with these plans result primarily from actuarial adjustments required to maintain existing benefits, changes to insured populations, increases in salaries, revisions to benefits and, in the case of benefits for people employed by the Canadian Government in foreign countries, changes in the international monetary exchange rates.

2. Legal Mandate

The principal authorities under which the Treasury Board administers this program are the Financial Administration Act and the Appropriation Act of each fiscal year.

3. Program Objective

The objective of the Employer Contributions to Insurance Plans Program is to provide for contributions by the government as employer in respect of employee insurance and benefit plans and programs and for payments made under certain residual pension plans.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The program consists of two activities which reflect the different purposes for which expenditures are authorized: Public Service Insurance and Public Service Pensions. The Pensions activity encompasses only certain specific, centrally-funded plans, because contributions to benefit plans, such as those payable under the Public Service Superannuation Act, are disclosed within individual programs of all government departments.

Organization Structure: The costs of administering this program are included in the Central Administration of the Public Service Program. The administration of the Employer Contributions to Insurance Plans Program is the responsibility of the Assistant Secretary, General Personnel Management, who reports to the Deputy Secretary, Personnel Policy Branch.

Section II
Analysis by Activity

A. Public Service Insurance

Objectives

To provide for the payment of the employer's share of health, income maintenance and life insurance premiums, for payments to or in respect of provincial health insurance plans, provincial payroll taxes and the employee's share of the unemployment insurance premium reduction.

Resource Summary

The Public Service Insurance Activity accounts for 95 per cent of the 1984-85 Employer Contributions to Insurance Plans Program.

Figure 2: Activity Expenditures ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Change
Surgical-Medical and other Insurances	156,213	149,983	6,230
Payments to Employees of their share of Unemployment Insurance Premium Reductions	8,884	8,076	808
Health and other Insurance Plans for Employees engaged locally (outside Canada)	613	546	67
Provincial Health Payroll Taxes	60,443	57,022	3,421
	226,153	215,627	10,526
Less: Receipts Credited to the Vote			
Receipts from Revolving Funds*	22,186	18,943	3,243
	203,967	196,684	7,283

*See page 4-5

Description

Surgical-Medical and Other Insurances: Parliament authorizes the government to share the premiums payable by employees for coverage under the Group Surgical-Medical Insurance Plan, the Disability Insurance Plan, the Public Service Management Insurance Plan, the Service Income Security Insurance Plan and the R.C.M.P. Group Long-Term Disability Insurance Plan. The government is also authorized to share the cost with employees of their provincial health insurance by paying part of the cost of premiums where applicable, or by making cash payments to employees where no premiums are levied.

The benefits package provided by the government to its employees is designed to be comparable with those provided by other employers, in order to attract and retain employees with the requisite skills. Expenditures are determined within the confines of regulations and directives which are established by the Treasury Board. To illustrate how expenditures increase, surgical-medical insurance premiums are adjusted actuarially to ensure that premiums remain adequate to finance the benefits, which are directly dependent upon medical and hospital care costs. Long term disability premiums are based on employees' insured salaries and, therefore, increase in accordance with salary increases. Thus, levels of expenditure regularly increase simply to maintain a specified level of benefits. Introduction of new benefits to maintain a competitive package would also increase expenditures.

The estimated expenditure for this item is an amalgamation of the estimates for a number of different plans and for different populations (Public Service employees, members of the Canadian Armed Forces and RCMP, pensioners, etc). The estimates for each plan are, in turn, based on various factors, depending on the particular characteristics of the plan. Those factors include the number of persons insured under the plan and the estimated annual turnover rate, the levels of premium or contribution rates, anticipated changes to those rates, and expected increases in insured salary levels where plan costs are salary related.

Payments to Employees of their Share of Unemployment Insurance Premium Reduction: The Unemployment Insurance Act provides for a reduced employer premium for employers who maintain certain levels of income for employees who are absent from work because of illness, on the condition that at least five-twelfths of the reduction is passed on to the employees. The government qualifies because of its sick leave policies and makes an annual cash payment to the concerned employees equivalent to five twelfths of the reduction granted to the employer in respect of them.

The estimated expenditure for this item is based on the anticipated amount of the premium reduction to be granted to the government, as employer, for the relevant years and on the number of employees and the level of their Unemployment Insurance premiums. The costs are estimated on employee populations of approximately 280,000 in the Public Service and 100,000 in the Armed Forces and RCMP.

Health and Other Insurance Plans for Employees Engaged Locally (outside Canada): Health plans are in effect for local people employed at diplomatic missions in some 35 countries. Premiums may be cost-shared with employees or fully paid by the government, depending on local practice. In addition a cost-shared Group Life Insurance Plan is in effect for employees locally-engaged in the United States.

Expenditures for this element are determined by the number of insurance plans in force, the number of insured employees, the level of benefits provided, and the extent to which the government contributes towards the plan costs. Insurance plans for locally-engaged employees are exempt from the provisions of the Public Sector Compensation Restraint Act. The costs are estimated on employee populations of approximately 450 in the United States and 1,300 in other countries.

Provincial Health Payroll Taxes: Under provincial legislation, Quebec and Manitoba impose payroll taxes on employers at a set percentage of the gross salaries paid in respect of all employees reporting for work at an establishment in those provinces. The government has agreed to pay the taxes on behalf of its employees, including members of the Canadian Forces and the Royal Canadian Mounted Police.

Four factors determine the expenditures for this purpose: the existence or introduction of provincial legislation imposing payroll taxes on employers; the level of the provincial tax; the government's agreeing to pay the tax; and the number of federal employees in the province and their salary levels. The Quebec Health Insurance Act imposes a 3 per cent tax. The Manitoba Health and Post-Secondary Education Levy Act imposes a 1.5 per cent tax which the government commenced paying in 1983-84.

Figure 3 shows historical and forecast expenditures for Public Service Insurance.

Figure 3: Public Service Insurance Expenditures ($000)

	Insurances	U.I. Premium Reduction	Locally-Engaged Premiums	Payroll Taxes
1977-78	93,353	4,019	125	36,321
1978-79	109,217	4,817	205	18,752
1979-80	105,055	7,526	225	21,289
1980-81	123,336	7,087	607	23,943
1981-82	123,840	8,036	395	52,797
1982-83	124,301	7,342	474	47,379
1983-84 (forecast)	149,983	8,076	546	57,022
1984-85 (forecast)	156,213	8,884	613	60,443

B. Public Service Pensions

Objective

To provide for payments under earlier superannuation and retirement acts, under the Public Service Pension Adjustment Act of 1959 and for employer costs of pension and social security plans to which employees engaged locally outside Canada are subject.

Resource Summary

The Public Service Pensions Activity accounts for 5 per cent of the 1984-85 Employer Contributions to Insurance Plans Program

Figure 4: Activity Expenditures ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Change
Public Service Pension Adjustment Act and earlier retirement acts	470	522	(52)
Locally-Engaged (outside Canada) Pension Plans	3,896	3,911	(15)
Social Security Plans for Employees engaged locally (outside Canada)	6,213	5,115	1,098
	10,579	9,548	1,031

Description

Public Service Pension Adjustment Act and earlier retirement acts: This item provides for statutory increases in the pensions granted to certain public servants, members of the Canadian Armed Forces and the Royal Canadian Mounted Police who retired prior 1953 and for the payment of pensions pursuant to earlier retirement Acts.

Expenditures under the Pension Adjustment Act are determined by adjustment factors specified in the act and by the size of the population to which the act applies. Adjusted pension payments recognize the reduction in real pension income brought about by inflation. Expenditures are decreasing in line with the reduction in the number of beneficiaries, now approximately 3,500.

Expenditures under earlier retirement acts are for pensions provided under those acts. There are now only six pensioners: the number decreases annually through deaths.

Locally-Engaged (outside Canada) Pension Plans: This item provides for employer contributions to a variety of pension schemes. The terms and conditions of contribution and levels of benefits vary from country to country. In some instances plans are fully integrated with existing national schemes; in others, they may provide a benefit to employees who are not otherwise covered by any plan.

This expenditure provides for Canada's participation, on behalf of locally-engaged employees, in worldwide or private pension plans and contributes to the maintenance of comparable employment standards, as well as meeting requirements of local practice and law. Amounts are specified in the individual country plans and can fluctuate from year to year with changes in the number of retirees, benefits chosen on retirement and other factors. Cost increases result from salary increases, annual pension escalation, population changes and plan improvements. These plans provide pension coverage to over 3,000 employees in 48 countries, as well as payment of pensions to former employees.

Social Security Plans for Employees Engaged Locally (outside Canada): This item provides for the cost of employer contributions to national social security plans which provide locally-engaged employees with benefits such as pensions, sickness and maternity payments, unemployment insurance, worker's compensation and family allowances.

These expenditures enable the government to provide comparable benefits and to comply with the legislative requirements of some 46 countries where Canada employs locally-engaged persons. Costs vary with salary increases and changes in contribution rates and ceilings under national social security plans. The cost is established by the provisions of each country's social security laws, so that Canada's expenditures are largely non-discretionary. The various plans provide coverage to over 2,500 employees.

Figure 5 shows historical and forecast expenditures for Public Service Pensions.

Figure 5: Public Service Pension Expenditures ($000)

	Pension Adjustment and earlier retirement acts	Locally-Engaged Pension Plans	Locally-Engaged Social Security
1976-77	930	-	-
1977-78	886	805	1,407
1978-79	775	1,290	1,902
1979-80	713	1,275	2,383
1980-81	660	2,042	2,583
1981-82	564	2,458	2,409
1982-83	522	2,120	3,989
1983-84 (forecast)	522	3,911	5,115
1984-85 (forecast)	470	3,896	6,213

Section III
Supplementary Information

A. Cost Analysis

The Estimates for the Employer Contributions to Insurance Plans Program include those expenditures expected to be charged to the Program's voted and statutory appropriations.

In addition to these program costs, other statutory pension and insurance costs, such as the Public Service Superannuation Act, have been decentralized and are displayed throughout Part II of the Main Estimates under the description "Contributions to Employee Benefit Plans" for each program with salaries and wages expenditures. The program and decentralized statutory costs are shown here (Figure 6) to provide a better understanding of the overall costs of employee benefits.

Figure 6: Cost of Employee Benefits ($ Millions)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Program Costs			
Surgical-Medical and other Insurances	156.2	173.2	124.3
Payments to Employees of their share of Unemployment Insurance Premium Reductions	8.9	7.1	7.3
Health and other Insurance Plans for Employees engaged locally (outside Canada)	.6	.9	.5
Provincial Health Payroll Taxes	60.4	56.2	47.4
Public Service Pension Adjustment Act and earlier retirement acts	.5	.5	.5
Locally-Engaged (outside Canada) Pension Plans	3.9	3.9	2.1
Social Security Plans for Employees engaged locally (outside Canada)	6.2	5.1	4.0
Decentralized Costs			
Public Service Superannuation	370.0	328.0	363.5
Supplementary Retirement Benefits	491.0	442.0	388.0
Canada and Quebec Pension Plans	85.0	80.0	70.5
Death Benefits	7.0	6.0	6.5
Unemployment Insurance	189.0	174.0	100.4
	1,378.7	1,276.9	1,115.0

Other special statutory costs such as for Members of Parliament, the Canadian Armed Forces and the RCMP are included within the applicable department or agency.

Temporary Assignments Program Expenditure Plan

1984-85

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 5-4

Section I
Program Overview

A. Financial Summary 5-5
B. Background
   1. Introduction 5-6
   2. Legal Mandate 5-6
   3. Program Objective 5-6
   4. Program Organization for Delivery 5-6
C. Planning Perspective
   Description 5-6

Section II
Supplementary Information

A. Personnel Expenditures 5-8
B. Cost Analysis 5-8

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

Authority is requested in these Estimates to spend $330,000 in support of the Temporary Assignments Program. The remaining expenditures, estimated at $354,000 for contributions to employee benefit plans, will be made under existing statutory authority.

Financial Requirements by Authority

	ESTIMATES		
	1984-85	1983-84	Change
	$	$	$
Budgetary			
Vote 20 - Temporary Assignments - Program expenditures and authority to spend revenue received during the year ..... (As previously approved in Appropriation Act No.2, 1983-84)	**330,000**	318,000	12,000
Statutory - Contributions to Employee Benefit Plans	**354,000**	341,000	13,000
Total Program	**684,000**	659,000	25,000

Section 1
Program Overview

A. Financial Summary

Figure 1: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Personnel			
Salaries and wages	2,720	2,624	2,421
Contributions to employee benefit plans	354	341	361
Goods and services			
Transportation and communications	21	20	6
Professional and special services	37	35	21
Total operating	3,132	3,020	2,809
Less: Receipts and revenue credited to the vote	2,448	2,361	2,180
Net expenditures	684	659	629
Authorized person-years	41	41	40

The Temporary Assignments Program operates on a partial cost-recovery basis whereby the direct costs of assignments are recovered from the host departments. The recovery rate is 88-90 per cent of the appropriated costs. The unrecovered balance results mainly from language and management training costs, leave, and time between assignments not charged to departments.

B. Background

1. Introduction

The Temporary Assignments Program provides a means to meet temporary requirements of departments and agencies at senior management and executive levels. Personnel are assigned to tasks or projects in departments, on request, eliminating the need to establish new positions and avoiding delays associated with the staffing process. Assignments often involve major policy and program revisions in light of changing economic or social conditions and improvements in the management of human and financial resources.

2. Legal Mandate

The Temporary Assignments Program (TAP) was established as a separate Program, as approved by the Treasury Board under the authority of the Financial Administration Act, in the 1976-77 Main Estimates. Prior to that time, it was operated as a pilot project, which began in 1974, under the Central Administration of the Public Service Program.

3. Program Objective

The objective of the Temporary Assignments Program is to provide executives and senior officers to carry out high priority temporary assignments in response to departmental and agency requests.

4. Program Organization for Delivery

The TAP is a single activity program. The administration of the program is the responsibility of the Assistant Secretary, Organization and Classification Division, who reports to the Deputy Secretary, Personnel Policy Branch.

C. Planning Perspective

Description

The number and quality of requests from departments remain high with about one in three requests for assistance being met.

Since its inception in 1974, the TAP members have completed a total of 344 assignments in 52 departments and agencies for an average of 38 assignments a year. In 1982-83, TAP management received 95 requests for assistance compared to 90 in 1981-82. The number of officers available permitted 30 new assignments to be undertaken. With the current level of resources it is expected that a similar number of assignments will be undertaken in 1984-85.

Assignments under way by policy field at year end were:

Figure 2: TAP Assignments by Policy Field

	Forecast 1983-84	1982-83	1981-82
Economic Development	15	6	11
Energy	2	-	-
Social Affairs	22	11	9
Justice and Legal	6	4	1
External Affairs	6	6	2
Services to Government	13	11	18
Total	64	38	41

Section II
Supplementary Information

A. Personnel Expenditures

Figure 3: Authorized Person-Years and Salary Provisions

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1984-85 Average Salary Provision
	84-85	83-84	82-83		
Management	39	39	30	47,960 - 93,040	66,972
Other	2	2	12	13,250 - 62,880	53,050

The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the authorized person-years for the Program. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and reclassifications divided by the person-years for the occupational group.

B. Cost Analysis

Figure 4: Program Cost for 1984-85 ($000)

	1984-85 Operating Expenditures	Less Revenue	Add* Other Costs	Total Net Cost 1984-85	Total Net Cost 1983-84
Temporary Assignments	3,132	2,448	31	715	684

*Services provided without charge by other departments

Conseil du Trésor du Canada Secrétariat

Budget des dépenses 1984-1985

Partie III

Plan de dépenses

Conseil du Trésor du Canada Secrétariat

Budget des dépenses 1984–1985

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Le document renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Dans le Guide du Budget des dépenses du gouvernement du Canada, vous trouverez d'autres conseils sur la façon de repérer les renseignements qui paraissent dans chacune des parties.

L'introduction des documents de la Partie III s'échelonne sur une période de quatre ans. Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne le Budget des dépenses principal.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1985-III-70 Canada: $9.00
ISBN 0-660-52515-1 à l'étranger: $10.80

Prix sujet à changement sans avis préalable

Budget des dépenses 1984-1985

Partie III

Conseil du Trésor du Canada
Secretariat

Préface

Le présent plan de dépenses a pour but de servir de document de consultation et, à ce titre, il contient plusieurs niveaux de détail afin de répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Il a également pour but de faciliter la consultation de renseignements particuliers dont le lecteur peut avoir besoin. Une table des matières générale énumère les différents chapitres, tandis que des tables des matières plus détaillées présentent chaque programme.

Le présent document comprend cinq chapitres. Le premier présente le Secrétariat. Les quatre autres présentent les Plans de dépenses de chaque programme du Secrétariat.

Les tableaux des budgets qui suivent immédiatement la table des matières sont présentés dans le présent document afin d'assurer la continuité entre la Partie II du Budget des dépenses et le Plan de dépenses.

Table des matières

Résumé du Ministère	1-1
Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique	2-1
Programme des éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale	3-1
Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance	4-1
Programme d'affectations temporaires	5-1

Résumé du Ministère

Rôle et responsabilités

Le Conseil du Trésor est un comité du Conseil privé de la Reine pour le Canada. Il est composé du président du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et de quatre autres ministres nommés de temps à autre par le gouverneur en conseil.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor est l'un des deux organismes qui secondent le Conseil du Trésor. Le deuxième organisme est le Bureau du Contrôleur général du Canada. Ces deux organismes relèvent du président du Conseil du Trésor.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor est l'organe administratif du Conseil du Trésor. Il est dirigé par le secrétaire et fonctionne en vertu des pouvoirs généraux conférés par les articles 3 à 7 de la Loi sur l'administration financière ainsi que d'autres lois; il seconde le Conseil du Trésor en tant que directeur général et employeur de la Fonction publique. À ce titre, le Secrétariat édicte des politiques, directives et règlements en ce qui a trait à la gestion des ressources financières, humaines et matérielles et s'intéresse aux initiatives, questions et activités qui touchent tous les secteurs de dépenses du gouvernement.

Organisation et programmes du Ministère

Le Secrétariat du Conseil du Trésor comprend quatre directions et quatre programmes. Le présent plan de dépenses du Ministère décrit ces programmes en détail. Voici une brève description de chacun d'eux:

Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique: Ce programme comprend cinq activités, dont quatre ont pour objet de dispenser des conseils et d'élaborer des politiques dans les domaines de la gestion des dépenses, de la gestion du personnel, de la politique administrative et des langues officielles, alors que la cinquième assure l'administration du Ministère. Il fournit aussi les ressources nécessaires pour l'application des trois autres programmes du Secrétariat.

Programme des éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale: Ce programme fournit des fonds pour compléter d'autres crédits se rapportant aux charges salariales et à d'autres besoins et pour payer diverses menues dépenses imprévues auxquelles il n'est pas autrement pourvu. Il fournit aussi des ressources pour financer un nombre restreint de programmes à financement centralisé.

Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance: Ce programme fournit des fonds pour permettre au gouvernement, en tant qu'employeur, de verser des contributions aux régimes d'assurance et d'avantages sociaux des employés.

Programme d'affectations temporaires: Ce programme fournit une équipe de cadres et de hauts fonctionnaires pour l'exécution de tâches temporaires fortement prioritaires dans les autres ministères et organismes moyennant la récupération des coûts.

Tableau 1: Rapport entre l'organisation et les dépenses des programmes en 1984-1985 (en milliers de dollars)

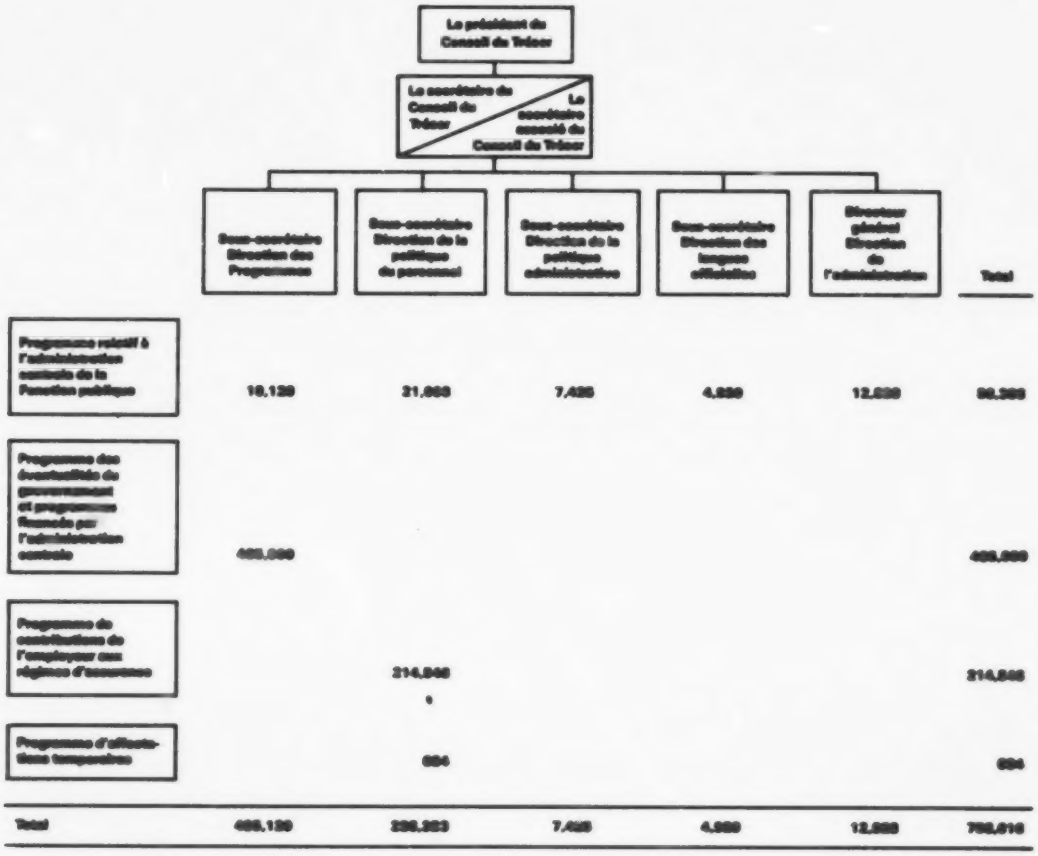

Tableau 2: Plan de dépenses du ministère par programme, 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Différence $	Différence %	Référence à la page
Administration centrale de la Fonction publique	56,386	52,677	3,709	7.0	2-3
Programme des éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale	485,000	592,038	(107,038)	(18.1)	3-3
Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance	214,546	206,232	8,314	4.0	4-3
Programme d'affectations temporaires	684	659	25	3.8	5-3
Total des dépenses budgétaires	756,616	851,606	(94,990)	(11.2)	

Plan de dépenses du Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique

1984-1985

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 2-4

Section I
Aperçu du Programme

A. Données de base
   1. Introduction 2-5
   2. Mandat statutaire 2-5
   3. Objectif du Programme 2-5
   4. Plan d'exécution du Programme 2-5
B. Perspective de planification
   1. Contexte 2-6
   2. Initiatives 2-6
   3. Efficacité du Programme 2-7

Section II
Analyse par activité

A. Gestion des dépenses 2-8
B. Gestion du personnel 2-10
C. Politique administrative 2-12
D. Langues officielles 2-14
E. Administration du Ministère 2-16

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 2-17
   2. Dépenses en personnel 2-18
B. Analyse des coûts 2-18

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Autorisation d'affectation de crédits

Le Secrétariat du Conseil du Trésor demande l'autorisation de dépenser $52,106,100 pour l'exécution du Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique pendant l'année financière 1984-1985. Les dépenses restantes, évaluées à $4,279,500 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux de l'employeur ainsi que le traitement et l'indemnité d'automobile du ministre, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

Besoins financiers par autorisation

	PRÉVISIONS		
	1984-1985	1983-1984	Différence
	$	$	$
Budgétaire			
Crédit 1 - Administration centrale de la Fonction publique - Programme de dépenses comprenant les paiements aux fonctionnaires retraités et à la succession des fonctionnaires décédés lorsque des primes pour des initiatives ou pour des contributions méritoires sont approuvées, les paiements faits en vertu des programmes de primes d'encouragement de la Fonction publique du Canada et des subventions énumérées dans le Budget des dépenses ..... (Tel que déjà prévu dans la Loi no 2 de 1983-1984 portant affectation de crédits)	52,106,100	48,741,000	3,365,100
Statutaire - Président du Conseil du Trésor - Traitement et allocation pour automobile	40,500	39,100	1,400
Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ...	4,239,000	3,897,000	342,000
Total du Programme	56,385,600	52,677,100	3,708,500

Section I
Aperçu du Programme

A. Données de base

1. Introduction

Le Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique fournit les ressources humaines et financières pour toutes les activités du Secrétariat. Ce dernier aide le Conseil du Trésor à examiner et à approuver les politiques, lignes directrices et directives qui régissent la gestion de la Fonction publique et les présentations soumises par les ministères et organismes particuliers.

2. Mandat statutaire

Les principales autorisations législatives du Conseil du Trésor reposent sur la Loi sur l'administration financière et sur la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Le Conseil est aussi autorisé par le Gouverneur en conseil à mettre en oeuvre certaines dispositions de la Loi sur les langues officielles en ce qui a trait à la Fonction publique, de la Loi sur la pension de la Fonction publique, de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires et des autres lois sur les pensions de retraite. En outre, plusieurs autres lois confèrent des responsabilités au Conseil, généralement dans le cadre d'un processus d'approbation.

3. Objectif du Programme

Le Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique a pour objectif d'aider le Conseil du Trésor dans l'exécution de ses responsabilités statutaires en ce qui touche la gestion des ressources financières, humaines et matérielles de l'État.

4. Plan d'exécution du Programme

Structure des activités: Le Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique comprend cinq activités: la gestion des dépenses, la gestion du personnel, la politique administrative, les langues officielles et l'administration du Ministère.

Structure de l'organisation: Le tableau 1 montre les rapports de subordination des cinq directions avec le Secrétariat et les ressources qui s'y rattachent. Les directions et la structure des activités ont des rapports d'égal à égal.

La Direction de l'administration fournit des services communs au Secrétariat, au Bureau du Contrôleur général et au ministère des Finances. Les fonds inscrits sous cette rubrique comprennent les frais du bureau du président et du secrétaire, de la Division des communications, des services de soutien direct et de la part des services administratifs assumée par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Tableau 1: Ressources requises, par service et par activité, pour 1984-1985 (en milliers de dollars)

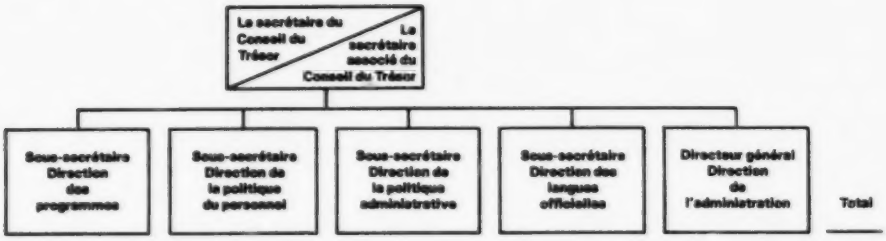

Années-personnes	154	287	98	67	181	787
En milliers de dollars	10,120	21,093	7,428	4,920	12,828	56,388

B. Perspective de planification

1. Contexte

Le Conseil du Trésor, en tant que gestionnaire général et employeur de la Fonction publique, donne suite aux priorités de l'État qui traduisent les préoccupations socio-économiques du pays.

2. Initiatives

Les travaux que le Secrétariat entreprendra en 1984-1985 touchent plusieurs sujets de préoccupations, notamment:

La révision du Budget principal: En 1984-1985, le Secrétariat révisera la forme et le contenu de la Partie II du Budget principal. On prévoit que la Partie II mettra l'accent sur le but pour lequel les crédits sont requis, compte tenu des objectifs du programme et des activités qui permettent de les atteindre. Plus de renseignements (tels que le coût des biens et services requis, la liste des projets d'immobilisations et les besoins en matière de personnel) seront désormais fournis à la Partie III du Budget des dépenses.

Le Groupe de travail sur les sociétés de la Couronne: Ce groupe de travail a été établi en 1983 afin d'élaborer des mesures législatives et des procédures pour le contrôle et la gestion des sociétés de la Couronne.

Le Programme d'action positive: Le Secrétariat s'occupe de la mise en oeuvre de la politique d'action positive du gouvernement et de l'explication du principe de l'égalité d'emploi dans la Fonction publique fédérale pour tous les Canadiens. Des mesures spéciales ont été prises en 1983-1984 afin de faciliter l'embauche dans la Fonction publique des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des groupes minoritaires et de permettre ensuite leur perfectionnement et leur avancement.

Le Groupe de travail sur l'informatique: Ce groupe d'étude, établi en 1983, étudie l'utilisation des techniques du traitement électronique des données, des télécommunications et de la bureautique ainsi que leur interdépendance. Il a pour tâche d'élaborer des politiques et des procédures visant à guider et à aider les ministères.

Le Conseil d'examen des services communs: Ce Conseil a été établi avec un secrétariat de soutien afin d'offrir au Conseil du Trésor des conseils et des recommandations sur les questions de politique concernant la gestion et les activités des organismes de services communs.

3. Efficacité du Programme

Le principal moyen d'évaluer l'efficacité des programmes est de mesurer la pertinence des politiques approuvées dans les domaines de la gestion du personnel, des langues officielles et de la gestion du matériel et des services. Ces politiques sont continuellement examinées dans le cadre de la fonction d'évaluation officielle des programmes du Secrétariat.

Section II
Analyse par activité

A. Gestion des dépenses

Objectif

À partir d'une analyse des plans et programmes du Ministère et dans le cadre du Système de gestion des secteurs de dépenses, recommander au gouvernement l'acceptation ou la modification des propositions spécifiques relatives aux dépenses, afin:

- de tenir compte de l'ordre de priorité que le gouvernement attribue aux objectifs;
- d'accroître l'efficacité des programmes actuels et envisagés;
- d'utiliser de façon plus efficace les années-personnes, les installations, l'équipement, le matériel et les approvisionnements destinés à l'exécution des programmes;
- de dresser le budget des dépenses en vue de son approbation par le Parlement.

État financier récapitulatif des ressources

Tableau 2: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et en années-personnes

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Analyse des programmes	5,434	93	4,963	93	471	-
Analyse des dépenses et prévisions budgétaires	3,496	47	3,241	47	255	-
Gestion	1,190	14	1,179	14	11	-
	10,120	154	9,383	154	737	-

Description

Cette activité incombe à la Direction des programmes, dirigée par un sous-secrétaire relevant directement du secrétaire du Conseil du Trésor. Cette activité comprend trois sous-activités:

Analyse des programmes: analyse les programmes et examine les plans opérationnels pluriannuels afin de conseiller le Conseil du Trésor au sujet de la répartition des ressources; communique aux ministères, organismes et sociétés de la Couronne les politiques, directives et décisions émanant du Conseil du Trésor qui influent sur l'utilisation et le niveau des ressources.

Analyse des dépenses et prévisions budgétaires: tient à jour la comptabilité des dépenses du gouvernement, fournit un soutien technique en matière de budget et de systèmes de traitement électronique des données; fournit des instructions aux ministères au sujet de la préparation des plans opérationnels pluriannuels (POP) et des présentations relatives au budget principal.

Gestion: comprend le bureau du sous-secrétaire, lequel fournit des directives au personnel de direction et coordonne les activités de la direction.

B. Gestion du personnel

Objectif

Élaborer, communiquer et évaluer les politiques, règlements et normes en matière de personnel ainsi que les conditions d'emploi nécessaires pour obtenir et conserver les ressources humaines requises pour exécuter les programmes gouvernementaux.

État financier récapitulatif des ressources

Tableau 3: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et en années-personnes

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du personnel en général	4,396	68	4,229	67	167	1
Relations de travail et rémunération	5,473	90	5,147	90	326	-
Organisation et classification	8,448	83	8,261	89	187	(6)
Ressources humaines	1,985	33	1,987	30	(2)	3
Gestion	791	13	749	13	42	-
	21,093	287	20,373	289	720	(2)

Description

Cette activité incombe à la Direction de la politique du personnel, dirigée par un sous-secrétaire relevant directement du secrétaire du Conseil du Trésor. Cette activité comprend cinq sous-activités:

Gestion du personnel en général: élabore et met en oeuvre des politiques et donne des conseils au sujet des questions touchant la santé et la sécurité, les pensions, les avantages sociaux et la rémunération du personnel de direction et de gestion; est aussi responsable du Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance.

Relations de travail et rémunération: négocie et administre les conventions collectives, les consultations et les griefs, élabore et met en oeuvre des propositions visant à améliorer le processus de négociation collective, enfin effectue des analyses et des recherches en matière de rémunération.

Organisation et classification: élabore et met en oeuvre les politiques et donne des conseils sur les questions relatives à l'organisation des ministères fédéraux, aux normes de classification et à la formation des préposés à la classification; élabore des politiques d'administration de la paye et des systèmes d'information sur le personnel à l'échelle de l'administration fédérale afin d'aider le Conseil du Trésor et le ministère à gérer la fonction du personnel; est aussi chargée d'administrer le Programme d'affectations temporaires.

Ressources humaines: élabore et met en oeuvre les politiques et donne des conseils au sujet des questions touchant le programme visant à favoriser l'égalité des chances et le programme d'action positive, les programmes de formation et la gestion des ressources humaines.

Gestion: comprend le bureau du sous-secrétaire, qui fournit des directives au personnel de direction et coordonne les activités, y compris la fonction d'évaluation des programmes de la Direction.

C. Politique administrative

Objectif

Élaborer, communiquer et évaluer les politiques, règlements, normes et systèmes administratifs et d'information, afin de garantir la probité et la prudence dans l'acquisition et l'utilisation du matériel et des services requis pour fournir un appui efficace aux programmes gouvernementaux.

État financier récapitulatif des ressources

Tableau 4: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Élaboration et révision des politiques	2,192	33	2,000	30	192	3
Mise en oeuvre et examen des politiques	2,341	30	2,154	30	187	-
Planification et évaluation	1,045	14	992	14	53	-
Primes d'encouragement	788	5	763	5	25	-
Réforme de la réglementation	706	10	683	10	23	-
Conseil d'examen des services communs	179	3	-	-	179	3
Gestion	174	3	178	3	(4)	-
	7,425	98	6,770	92	655	6

Description

Cette activité incombe à la Direction de la politique administrative, dirigée par un sous-secrétaire relevant directement du secrétaire du Conseil du Trésor. Cette activité comprend six sous-activités:

Élaboration et révision des politiques: élabore et révise les politiques relatives au matériel, aux biens immobiliers, aux services et aux systèmes de gestion de l'information; elle est aussi chargée de l'élaboration des politiques administratives relatives à la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Mise en oeuvre et examen des politiques: examine les présentations envoyées par les ministères au Conseil du Trésor, surveille certaines politiques et tient à jour le système d'information sur les présentations de la Direction.

Planification et évaluation: effectue l'évaluation de certaines politiques pendant un cycle de cinq ans et, le cas échéant, effectue des études spéciales; publie aussi le Manuel de la politique administrative et donne des conseils aux ministères au sujet des analyses des répercussions socio-économiques des nouveaux règlements importants du gouvernement relatifs à l'hygiène, à la sécurité et à l'équité.

Primes d'encouragement: comprend le Secrétariat des primes d'encouragement qui est chargé de l'exécution du Programme des primes d'encouragement dans la Fonction publique.

Réforme de la réglementation: englobe le Bureau du coordonnateur de la réforme de la réglementation, qui est chargé d'assurer la coordination et la liaison avec les ministères, les organismes et les groupes du secteur privé touchés par la réforme de la réglementation.

Conseil d'examen des services communs (CESC): comprend le Secrétariat du Conseil d'examen des services communs, qui donne des conseils au CESC, lequel est lui-même un comité consultatif indépendant de fonctionnaires supérieurs établi pour conseiller les ministres du Conseil du Trésor au sujet de la résolution des questions de services communs.

Gestion: englobe le bureau du sous-secrétaire, qui fournit des directives au personnel de direction et assure la coordination des activités de la Direction.

D. Langues officielles

Objectif

Élaborer, communiquer et évaluer les politiques et les programmes des langues officielles au sein de la Fonction publique fédérale.

État financier récapitulatif des ressources

Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et en années-personnes

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Opérations	1,220	24	1,180	24	40	-
Politiques	411	8	397	8	14	-
Évaluation et vérification	2,643	24	2,446	24	197	-
Gestion	646	11	712	11	(66)	-
	4,920	67	4,735	67	185	-

Description

Cette activité incombe à la Direction des langues officielles, dirigée par un sous-secrétaire relevant directement du secrétaire du Conseil du Trésor. Cette activité comprend quatre sous-activités:

Opérations: veille à l'application efficace des politiques et des programmes des langues officielles dans les ministères, les organismes et les sociétés de la Couronne.

Politiques: élabore les politiques, en interprète l'esprit et l'application, détermine leurs répercussions et effectue les rajustements qui s'imposent pour l'application de la Loi sur les langues officielles et la politique gouvernementale.

Évaluation et vérification: élabore et tient à jour des systèmes d'information et des procédures administratives, veille au respect des dispositions obligatoires de la politique, définit les indicateurs de rendement, évalue les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs du gouvernement et donne des conseils aux ministères, aux organismes et aux sociétés de la Couronne au sujet de la gestion des données, de la vérification et de l'évaluation du Programme des langues officielles.

Gestion: englobe le bureau du sous-secrétaire, qui fournit des directives au personnel de direction et assure la coordination des activités de la direction.

E. Administration du Ministère

Objectif

Fournir des directives aux cadres de la haute direction, ainsi que des services d'information, financiers, administratifs et de personnel au Secrétariat.

État financier récapitulatif des ressources

Tableau 6: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et en années-personnes

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration	12,828	161	11,416	163	1,412	(2)

Description

Cette activité comprend une provision pour les bureaux du président, du secrétaire, la Division des communications et la Direction de l'administration.

La Division des communications assure au Secrétariat et au Bureau du Contrôleur général des services de rédaction, de révision et de consultation en ce qui concerne les discours, les communiqués de presse, les publications, les relations publiques et les stratégies en matière de communications.

La Direction de l'administration assure conjointement les services financiers, administratifs et de personnel dont ont besoin le Secrétariat du Conseil du Trésor, le Bureau du Contrôleur général et le ministère des Finances.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article

1. Dépenses par article

Tableau 7: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Personnel			
Traitements et salaires	32,645	30,227	28,043
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4,239	3,897	4,042
Autres frais touchant le personnel	2	2	38
	36,886	34,126	32,123
Biens et services			
Transports et communications	1,028	974	730
Information	2,034	1,956	1,086
Services professionnels et spéciaux	8,506	8,742	6,403
Location	401	257	138
Achat de services de réparation et d'entretien	64	7	5
Services publics, fournitures et approvisionnements	342	244	214
Services administratifs (Finances)	6,608	5,830	5,776
Toutes autres dépenses	369	400	352
	19,352	18,410	14,704
Total des frais de fonctionnement	56,238	52,536	46,827
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	148	141	128
Total des dépenses	56,386	52,677	46,955

2. Dépenses en personnel

Tableau 8: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

	Années-personnes autorisées			Échelle de traitement actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1984-1985
	84-85	83-84	82-83		
Gestion	131	114	106	47,960 - 93,040	64,900
Sciences et professionnels	33	36	33	14,570 - 62,880	50,200
Administration et service extérieur	374	366	378	13,330 - 55,226	45,300
Technique	13	13	12	12,033 - 53,030	32,200
Soutien administratif	216	236	235	12,034 - 30,231	21,300

La colonne des années-personnes présente la répartition prévue, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et reclassifications, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel.

B. Analyse des coûts

Tableau 9: Coût du Programme pour 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Dépenses brutes de fonctionnement pour 1984-1985	Moins les recettes	Plus* les autres coûts	Coût total net en 1984-1985	Coût total net en 1983-1984
Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique	56,386	1,575**	9,001	63,812	60,696

*Services fournis sans frais par les autres ministères.

**recettes de provenances diverses

Plan de dépenses du Programme des éventualités du gouvernement et des programmes financés par l'administration centrale

1984-1985

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 3-4

Section I
Aperçu du Programme

A. Données de base
   1. Introduction 3-5
   2. Mandat statutaire 3-5
   3. Objectif du Programme 3-5
   4. Plan d'exécution du Programme 3-5
B. Perspective de planification
   1. Contexte 3-7
   2. Efficacité du Programme 3-7

Section II
Analyse par activité

A. Éventualités du gouvernement 3-8
B. Initiatives visant à créer des emplois 3-10

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Autorisation d'affectation de crédits

Dans le présent Budget des dépenses, on demande l'autorisation d'obtenir $485,000,000 pour l'exécution du Programme des éventualités du gouvernement et des programmes financés par l'administration centrale pendant l'année financière 1984-1985.

Besoins financiers par autorisation

	PRÉVISIONS		
	1984-1985	1983-1984	Différence
	$	$	$
Budgétaire			
Crédit 5 - Éventualités du gouvernement - Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour ajouter des sommes à d'autres crédits relativement à la feuille de paye et à d'autres besoins et pour payer diverses menues dépenses imprévues auxquelles il n'est pas autrement pourvu, y compris les primes attribuées en vertu de la Loi sur les inventions des fonctionnaires; autorisation de réemployer toutes les sommes affectées à des besoins autres que ceux de la feuille de paye, tirées sur d'autres crédits et versées au présent crédit..... (Tel que déjà prévu dans la Loi no 2 de 1983-1984 portant affectation de crédits)	**315,000,000**	315,000,000	.....
Crédit 10 - Initiatives visant à créer des emplois - Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour ajouter des sommes à d'autres crédits et fournir des ressources en vue de couvrir les frais se rapportant au placement de personnes et aux emplois et aux activités d'été pour les étudiants ..... (Programme tel que déjà prévu dans la Loi no 2 de 1983-1984 portant affectation de crédits)	**170,000,000**	277,038,000	(107,038,000)
Total du Programme	**485,000,000**	592,038,000	(107,038,000)

Section I
Aperçu du Programme

A. Données de base

1. Introduction

Le Programme des éventualités du gouvernement et les programmes financés par l'administration centrale ont pour but de permettre le financement des postes qu'il n'est pas possible de prévoir au moment où l'on établit le Budget des dépenses principal. Ils servent en outre à financer les programmes d'emploi spéciaux qui sont coordonnés par le Conseil du Trésor en tant qu'employeur de la Fonction publique. Ces fonds sont fournis pour compléter tous les programmes gouvernementaux.

À l'exception des rajustements de traitements, les affectations faites sur le crédit des éventualités sont recouvrées des ministères au moyen des budgets supplémentaires déposés ultérieurement au Parlement. Le crédit des éventualités est un mécanisme à financer qui permet aux ministères et organismes d'entreprendre la mise en oeuvre des décisions de principe urgentes du Cabinet. Les montants affectés pour les rajustements salariaux ne sont pas récupérés des ministères et organismes, mais restent un supplément au crédit accordé pour le paiement des dépenses.

2. Mandat statutaire

Les principales autorisations législatives sont la Loi sur l'administration financière et la Loi portant affectation de crédits pour chaque année financière.

3. Objectif du Programme

Le Programme des éventualités du gouvernement et les programmes financés par l'administration centrale ont pour objectif de fournir des fonds pour les dépenses urgentes et imprévues qui surviennent après le dépôt du Budget principal et pour les programmes gérés par l'Administration centrale.

4. Plan d'exécution du Programme

Structure des activités: Le programme comprend deux activités qui reflètent les différentes fins pour lesquelles le financement est demandé: les éventualités du gouvernement et les initiatives en vue de la création d'emplois.

Structure de l'organisation: Les frais d'exécution de ce programme sont compris dans ceux du Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique. C'est le Conseil du Trésor qui prend les décisions concernant l'affectation des fonds du crédit des éventualités ainsi qu'aux fins spéciales de création d'emploi. C'est le sous-secrétaire de la Direction des programmes qui est chargé de faire appliquer ces décisions.

B. Perspective de planification

1. Contexte

Éventualités du gouvernement: Le système de gestion des secteurs de dépenses et, en particulier, la gestion des réserves sectorielles par les comités de politique et le calendrier des approbations des nouvelles dépenses, constituent un facteur important pour déterminer le niveau de financement des éventualités du gouvernement. On propose souvent le financement temporaire pour des articles qui n'ont pas été prévus ou qui ne peuvent pas figurer dans le Budget principal parce qu'il n'y a pas de définition spécifique à leur égard à ce moment-là.

Initiatives visant à créer des emplois: Le niveau de financement des initiatives visant à créer des emplois au sein de la Fonction publique est établi par le Cabinet dans le cadre de la stratégie globale de création d'emplois du gouvernement.

2. Efficacité du Programme

La fourniture de fonds par le Parlement aux fins des éventualités du gouvernement pour payer diverses menues dépenses imprévues contribue à la conduite efficace et harmonieuse des activités du gouvernement, en donnant à l'exécutif la latitude et la souplesse voulues pour répondre rapidement aux dépenses urgentes qui s'imposent, tout en maintenant le principe du contrôle des dépenses par le Parlement et de la responsabilité financière du pouvoir exécutif.

La fourniture de fonds pour les programmes financés par l'administration centrale contribue aussi à la conduite efficace et harmonieuse des activités du gouvernement. Ces programmes procurent des fonds permettant aux ministères et organismes d'entreprendre des projets répondant aux objectifs du gouvernement. Même si, au moment de l'établissement du Budget principal, on ne connaît pas la ventilation par ministère, on connaît toutefois la nature et le niveau du financement requis. Cette manière de procéder donne aux ministères et organismes assez de temps pour établir et définir des projets précis et permet à l'organisme chargé de l'exécution du programme de les examiner et de les approuver ultérieurement. Actuellement, les initiatives en vue de créer des emplois sont le seul programme financé par l'administration centrale.

Section II
Analyse par activité

A. Éventualités du gouvernement

Objectif

Fournir des fonds pour faire face à l'augmentation des dépenses salariales découlant des conventions négociées et non négociées et des autres besoins relatifs à la paie non compris dans le Budget des dépenses du Ministère, ainsi que pour les dépenses urgentes de toutes sortes qui ne peuvent pas être prévues au moment où le Budget des dépenses est établi.

État récapitulatif des ressources

Étant donné la nature de cette activité, les comptes de fin d'année indiquent toujours un niveau de dépenses de zéro. Toutes les affectations provenant du crédit des éventualités au cours de l'année ont été, à la fin de l'année, soit remboursées au moyen d'un budget supplémentaire, soit transférées afin de compléter d'autres crédits aux fins de rajustements salariaux. Tout solde restant tombe en annulation à la fin de l'année financière.

Données sur le rendement et la justification des ressources

Le niveau des fonds requis pour les éventualités du gouvernement est déterminé en fonction de l'ampleur et de la complexité des dépenses gouvernementales approuvées, de l'étendue du contrôle du Parlement sur la réaffectation discrétionnaire des dépenses approuvées par l'exécutif, et du niveau et du taux d'augmentation des traitements de la Fonction publique.

Depuis l'instauration de la structure actuelle des crédits en 1970-1971, on a jugé qu'un montant d'environ un pour cent de la totalité de tous les crédits budgétaires du Budget des dépenses principal constituait un niveau satisfaisant et un montant jugé acceptable par le Parlement.

Depuis l'instauration du Système de gestion des secteurs de dépenses, le nombre de demandes de financement temporaire par l'intermédiaire du crédit des éventualités est en hausse. D'autre part, les recours à ce crédit en raison des augmentations salariales de la Fonction publique ont été considérablement réduits par la Loi sur les restrictions salariales du secteur public; en conséquence, pour l'année budgétaire 1984-1985, on prévoit que les besoins de fonds pour les éventualités resteront proches de leur niveau normal de un pour cent du Budget des dépenses principal approuvé.

Tableau 1: Comparaison des ressources avec les dépenses prévues dans le Budget des dépenses principal (en millions de dollars)

	1984-1985	1983-1984	1982-1983
Dépenses budgétaires votées	**36,830**	32,549	30,281
Éventualités du gouvernement	**315**	315	315
% des dépenses budgétaires	**0.9**	0.9	1.0

B. Initiatives visant à créer des emplois

Objectif

Fournir des fonds pour les projets admissibles, approuvés pendant l'année financière, qui favorisent la stratégie de création d'emplois du gouvernement.

État récapitulatif des ressources

Tableau 2: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Budget des dépenses* 1983-1984	Différence
Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS)	-	177,038	(177,038)
Programme d'emploi d'été des étudiants et placement des jeunes	170,000	100,000	70,000
	170,000	277,038	(107,038)

*Budget des dépenses tel que déposé au Parlement

Étant donné la nature de cette activité, les dépenses ne sont pas imputées directement sur ce compte. Au cours de l'année, tous les fonds font l'objet d'un transfert afin de suppléer les autres crédits.

Description

L'activité «Initiatives visant à créer des emplois» assure le financement des projets de la Fonction publique qui ont été approuvés en vertu du Programme d'emploi et d'assurance d'Emploi et Immigration Canada et qui sont financés par l'administration centrale.

Pour plus de précisions au sujet du rendement, consulter la Partie III, Emploi et Immigration Canada, Programme d'emploi et d'assurance, activité de création directe d'emplois.

Plan de dépenses du Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance

1984-1985

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4-4

Section I
Aperçu du Programme

A. État financier récapitulatif, par activité 4-5
B. Données de base
   1. Introduction 4-6
   2. Mandat statutaire 4-7
   3. Objectif du Programme 4-7
   4. Plan d'exécution du Programme 4-7

Section II
Analyse par activité

A. Assurance de la Fonction publique 4-8
B. Pensions de la Fonction publique 4-12

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse des coûts 4-15

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Autorisation d'affectation de crédits

Dans le présent Budget, on demande l'autorisation de dépenser $214,076,000 au titre des contributions de l'employeur aux programmes des régimes d'assurance. Les dépenses restantes, évaluées à $470,000 et ayant trait aux paiements prévus dans les lois antérieures sur la pension et la retraite et la Loi sur la mise au point des pensions du service public, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative actuelle.

Besoins financiers par autorisation

	PRÉVISIONS		
	1984-1985	1983-1984	Différence
	$	$	$
Budgétaire			
Crédit 15 - Contributions de l'État aux paiements et primes d'assurance chirurgicale-médicale et autres assurances et taxes, calculées et versées selon les prescriptions du Conseil du Trésor, en faveur des personnes décrites au crédit 124 (Finances) de la Loi des subsides no 6 de 1960, au crédit 85a (Finances) de la Loi des subsides no 5 de 1963, et au crédit 20b (Finances) de la Loi des subsides no 10 de 1964, et en faveur des personnes à leur charge; contribution de l'État à ⁹ des régimes de pensions et à des régimes de prestations de décès, d'assurance-maladie et d'autres régimes d'assurance et des programmes de sécurité sociale pour les employés engagés sur place à l'étranger, et autoriser le paiement aux employés de leur part de la réduction des primes conformément au paragraphe 64(4) de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage	214,076,000	227,477,000	(13,401,000)
(Tel que déjà prévu dans la Loi no 2 de 1983-1984 portant affectation de crédits)			
Statutaire - Versements en vertu de lois antérieures sur la pension et la retraite et en vertu de la Loi sur la mise au point des pensions du service public (S.R. c. P-33)..	470,000	522,000	(52,000)
Total du Programme	214,546,000	227,999,000	(13,453,000)

Section I
Aperçu du Programme

A. État financier récapitulatif, par activité

Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Différence	Référence à la page
Assurance de la Fonction publique	226,153	215,627	10,526	4-8
Pensions de la Fonction publique	10,579	9,548	1,031	4-12
	236,732	225,175	11,557	
Moins: Recettes à valoir sur le crédit Recettes des fonds renouvelables	22,186	18,943	3,243	
	214,546	206,232	8,314	

Les recettes sont reçues des fonds renouvelables conformément à la politique du Conseil du Trésor qui exige que les fonds renouvelables englobent la totalité des frais (y compris tous les frais directs, indirects et généraux) dans leurs comptes.

L'augmentation des dépenses en 1984-1985 par rapport aux prévisions de 1983-1984 est le résultat net des différences suivantes:

- augmentation de 1.1 million de dollars de la protection en vertu des régimes de pension et d'assurance sociale pour les employés recrutés sur place à l'étranger;
- augmentation nette de 3.0 millions de dollars des primes d'assurance-maladie qui avaient été prévues;

- augmentation de 3.4 millions de dollars pour l'impôt sur la masse salariale au titre de l'assurance-maladie provinciale du Manitoba.

- augmentation de 0.8 million de dollars des réductions de primes d'assurance-chômage.

B. Données de base

1. Introduction

Le Programme de cotisations de l'employeur aux régimes d'assurance a pour but de permettre le paiement de la part de l'employeur du coût des régimes d'assurance-maladie, de sécurité du revenu et des autres régimes d'assurance couvrant les employés dont le Conseil du Trésor est l'employeur désigné en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique ou des autres textes réglementaires.

Les régimes d'assurance actuels mettent les employés et leur famille à l'abri des pertes financières en cas de maladie, d'invalidité ou de décès en leur offrant une protection à des niveaux généralement comparables à la protection fournie par les autres employeurs canadiens. En outre, ce programme permet la fourniture de fonds pour les paiements périodiques obligatoires que le gouvernement, en tant qu'employeur, est tenu de faire en vertu des dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage et des lois provinciales.

Le Programme prévoit aussi le paiement de la part de l'employeur du coût des régimes de pension et de sécurité sociale auxquels les employés du gouvernement du Canada recrutés sur place à l'étranger sont assujettis, ainsi que les paiements stipulés dans des lois, notamment la Loi sur la mise au point des paiements et les anciennes lois sur la retraite.

Les régimes d'avantages sociaux de la Fonction publique qui se sont développés au fil des années ont été mis en oeuvre afin de maintenir la position concurrentielle de l'État sur le marché du travail. Certains régimes ont été instaurés par l'État à la suite de négociations et d'accords conclus avec les syndicats. D'autres régimes ont été instaurés afin de respecter les obligations imposées par les lois canadiennes ou pour tenir compte des usages locaux dans le cas des employés recrutés sur place à l'étranger. Une fois ces régimes instaurés, les coûts qui s'y rattachent échappent, dans une large mesure, au contrôle de l'État. Les dépenses sont fonction des rajustements actuariels requis pour maintenir les avantages sociaux existants, de l'évolution du nombre des assurés, des augmentations découlant des traitements, des révisions des avantages sociaux et, dans le cas des prestations des personnes au service du gouvernement canadien dans les pays étrangers, des variations des taux de change internationaux.

2. Mandat statutaire

Les principales autorisations en vertu desquelles le Conseil du Trésor exécute le programme sont la Loi sur l'administration financière et la Loi portant affectation de crédits de chaque année financière.

3. Objectif du Programme

Le Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance a pour but de fournir la contribution du gouvernement à titre d'employeur aux régimes d'assurance et d'avantages sociaux des employés et pour les paiements effectués en vertu de certains régimes de pensions résiduels.

4. Plan d'exécution du Programme

Structure de l'activité: Le programme se compose de deux activités qui reflètent les différentes fins pour lesquelles les dépenses sont autorisées, à savoir les assurances de la Fonction publique et les pensions de la Fonction publique. L'activité «Pensions» n'englobe que certains régimes spécifiques financés par l'administration centrale, car les contributions aux régimes de prestations (par exemple celles payables en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique) sont précisées dans le cadre des programmes particuliers de tous les ministères fédéraux.

Structure de l'organisation: Les coûts d'exécution de ce programme sont compris dans ceux de l'administration centrale du Programme de la fonction publique. La direction du Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance incombe au secrétaire adjoint de la Division de la gestion du personnel en général, lequel relève du sous-secrétaire de la Direction de la politique du personnel.

Section II
Analyse par activité

A. Assurance de la Fonction publique

Objectifs

Permettre le paiement de la part de l'employeur des primes d'assurance-maladie, d'assurance de sécurité du revenu et d'assurance-vie, les paiements aux régimes d'assurance-maladie provinciaux ou à leur égard, des impôts provinciaux sur la masse salariale et de la quote-part de l'employeur de la réduction des primes d'assurance-chômage.

État financier récapitulatif des ressources

L'activité «Assurance de la Fonction publique» représente 95 pour cent du Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance pour 1984-1985.

Tableau 2: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)

	Budget des Dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Différence
Assurances chirurgicale-médicale et autres	**156,213**	149,983	6,230
Paiements aux employés de leur part de la réduction des primes d'assurance-chômage	**8,884**	8,076	808
Régimes d'assurance-maladie et autres pour les employés recrutés sur place (à l'étranger)	**613**	546	67
Impôts provinciaux sur la masse salariale	**60,443**	57,022	3,421
	226,153	215,627	10,526
Moins: Recettes à valoir sur le crédit Recettes des fonds renouvelables*	**22,186**	18,943	3,243
	203,967	196,684	7,283

*Voir page 4-5

Description

Assurances chirurgicale-médicale et autres: Le Parlement autorise le gouvernement à partager le coût des primes que doivent payer les employés pour être assurés en vertu du régime collectif d'assurance chirurgicale-médicale, du régime d'assurance-invalidité, du régime d'assurance pour les cadres de gestion de la Fonction publique, du régime d'assurance-revenu militaire et du régime collectif d'assurance-invalidité de longue durée de la GRC. Le gouvernement est aussi autorisé à partager le coût pour les employés de leur régime d'assurance-maladie provinciale en payant, le cas échéant, une partie du coût des primes ou en faisant des versements en argent aux employés lorsqu'il n'est pas perçu de telles primes.

Les régimes de prestations que l'État offre à ses employés tendent à correspondre à ceux fournis pas les autres employeurs afin d'attirer et de retenir les employés qui possèdent les qualifications requises. Les dépenses sont calculées selon les règlements et directives établis par le Conseil du Trésor. Pour expliquer comment les dépenses augmentent, précisons que les primes d'assurance chirurgicale-médicale sont rajustées de façon actuarielle afin de garantir que les primes restent suffisantes pour financer les prestations, lesquelles directement dépendent du coût des soins médicaux et hospitaliers. Les primes d'assurance-invalidité de longue durée sont fondées sur le traitement assuré des employés et, en conséquence, augmentent en même temps que les traitements. C'est donc dire que les niveaux des dépenses augmentent de façon régulière simplement pour maintenir un niveau déterminé de prestations. L'attribution de nouveaux avantages pour offrir un ensemble de prestations permettant de mieux soutenir la concurrence accroîtrait aussi les dépenses.

Les dépenses prévues pour ce poste sont un regroupement des prévisions relatives à plusieurs régimes et à différents secteurs (fonctionnaires, membres des Forces armées et de la GRC, retraités, etc.). Les prévisions relatives à chaque régime sont, à leur tour, fondées sur différents facteurs, qui sont fonction des caractéristiques particulières du régime. Ces facteurs comprennent le nombre de personnes assurées en vertu du régime et le taux annuel estimatif de "roulement", les niveaux des primes ou les taux des cotisations, l'évolution prévue de ces taux et les augmentations prévues des niveaux de salaires assurés, lorsque les coûts du régime sont liés aux salaires.

Paiement aux employés de leur part de la réduction des primes d'assurance-chômage: La Loi sur l'assurance-chômage prévoit le paiement d'une prime réduite dans le cas des employeurs qui maintiennent certains niveaux de revenu pour leurs employés absents de leur travail pour cause de maladie, à condition qu'au moins les cinq douzièmes de la réduction soient remis aux employés. L'administration fédérale a droit à cette réduction en raison de ses politiques de congé de maladie et fait un paiement annuel en argent aux employés équivalant aux cinq douzièmes de la réduction accordée à l'employeur à l'égard de ces employés.

Les prévisions pour ce poste sont fondées sur le montant prévu de la réduction des primes qui sera accordée au gouvernement, en tant qu'employeur, pour les années en cause et sur le nombre d'employés et le niveau de leurs primes d'assurance-chômage. Les coûts sont établis selon un effectif d'environ 280,000 fonctionnaires et 100,000 membres des Forces armées et de la GRC.

Régimes d'assurance-maladie et autres pour les employés recrutés sur place à l'étranger: Des régimes d'assurance-maladie protègent les ressortissants locaux employés dans les missions diplomatiques de quelque 35 pays. Le coût des primes peut être partagé avec les employés ou être payé en totalité par le gouvernement, selon l'usage local. En outre, un régime collectif d'assurance-vie à coûts partagés est offert aux employés recrutés sur place aux États-Unis.

Les dépenses relatives à cet élément sont fonction du nombre de régimes d'assurance en vigueur, du nombre d'employés assurés, du niveau des prestations fournies et de la mesure dans laquelle le gouvernement verse des contributions à l'égard du coût du régime. Ces régimes d'assurance ne sont pas assujettis aux dispositions de la Loi sur les restrictions salariales du secteur public. Les coûts sont calculés selon un effectif approximatif de 450 employés aux États-Unis et de 1,300 employés dans les autres pays.

Impôts provinciaux sur la masse salariale: En vertu des lois provinciales, le Québec et le Manitoba perçoivent un impôt équivalant à un certain pourcentage des salaires bruts payés par les employeurs à l'égard de tous les employés qui se présentent au travail à un établissement situé dans ces provinces. Le gouvernement a accepté de payer ces impôts pour le compte de ses employés, y compris les membres des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada.

Les dépenses faites à cette fin dépendent de quatre facteurs: l'existence ou l'adoption d'une loi provinciale levant des impôts sur la masse salariale des employeurs; le niveau de l'impôt provincial; les gouvernements qui acceptent de payer cette taxe; et le nombre d'employés fédéraux dans la province ainsi que le niveau de leur traitement. La Loi sur l'assurance-maladie du Québec établit un impôt de trois pour cent; la Loi sur les prélèvements pour la santé et l'enseignement post-secondaire du Manitoba établit un impôt de 1.5 pour cent que le gouvernement a commencé à payer en 1983-1984.

Le tableau 3 présente les dépenses rétrospectives et prévues pour les régimes d'assurance de la Fonction publique.

Tableau 3: Dépenses relatives aux régimes d'assurance de la Fonction publique (en milliers de dollars)

	Assurances	Réduction des primes d'ass. chômage	Primes des employés recrutés sur place	Impôt sur la masse salariale
1977-1978	93,353	4,019	125	36,321
1978-1979	109,217	4,817	205	18,752
1979-1980	105,055	7,526	225	21,289
1980-1981	123,336	7,087	607	23,943
1981-1982	123,840	8,036	395	52,797
1982-1983	124,301	7,342	474	47,379
1983-1984 (prévues)	149,983	8,076	546	57,022
1984-1985 (prévues)	156,213	8,884	613	60,443

B. Pensions de la Fonction publique

Objectif

Permettre les paiements au titre des anciennes lois sur la pension et la retraite, en vertu de la Loi sur la mise au point des pensions du service public de 1959 et le paiement de la quote-part de l'employeur du coût des régimes de pensions et de sécurité sociale auxquels sont assujettis les employés recrutés sur place à l'étranger.

État financier récapitulatif des ressources

L'activité «Pensions de la Fonction publique» représente 5 pour cent des dépenses du Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance pour 1984-1985.

Tableau 4: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Différence
Loi sur la mise au point des pensions du service public et anciennes lois concernant la retraite	470	522	(52)
Régimes de pensions des employés engagés sur place (hors du Canada)	3,896	3,911	(15)
Régimes de sécurité sociale pour les employés recrutés sur place (hors du Canada)	6,213	5,115	1,098
	10,579	9,548	1,031

Description

Loi sur la mise au point des pensions du service public et anciennes lois concernant la retraite: Cet élément permet les augmentations prévues par la loi dans le cas des pensions accordées à certains fonctionnaires, membres des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada qui ont pris leur retraite avant 1953; il permet aussi le paiement des pensions en vertu des anciennes lois sur la retraite.

Les dépenses autorisées en vertu de la Loi sur la mise au point des pensions du service public sont déterminées par les facteurs de rajustement précisés dans la loi et par le nombre de personnes visées par cette loi. Les paiements de pension rajustés tiennent compte de la réduction du revenu réel des pensions découlant de l'inflation. Les dépenses diminuent proportionnellement à la réduction du nombre de bénéficiaires, qui s'élève actuellement à 3,500 personnes.

Les dépenses découlant des anciennes lois sur la retraite concernent les pensions qui doivent être payées en vertu de ces lois. Il n'y a actuellement que six retraités; ce nombre diminue tous les ans du fait des décès.

Régimes de pensions des employés recrutés sur place à l'étranger: Cet élément permet de payer les contributions de l'employeur à de multiples régimes de pensions. Les modalités des contributions et les niveaux des prestations varient d'un pays à l'autre. Dans certains cas, les régimes sont pleinement intégrés aux régimes nationaux existants; dans d'autres cas, ils peuvent assurer des prestations aux employés qui ne sont par ailleurs couverts par aucun régime.

Cet élément permet au Canada de participer aux régimes de pensions internationaux ou privés pour le compte des employés recrutés sur place et contribue à maintenir des normes d'emploi comparables; il permet en outre de respecter l'usage et les exigences législatives du pays. Les montants payés sont stipulés dans les régimes particuliers de chaque pays et peuvent fluctuer d'une année à l'autre selon les variations dans le nombre de retraités, les prestations choisies au moment de la retraite et d'autres facteurs. Les augmentations des coûts découlent des augmentations salariales, du relèvement annuel des pensions, de l'évolution de l'effectif et des améliorations apportées aux régimes. Ces régimes protègent plus de 3,000 employés dans 48 pays, en plus d'assurer le paiement de pensions aux anciens employés.

Régimes de sécurité sociale pour les employés recrutés sur place à l'étranger: Cet élément permet de payer le coût des contributions de l'employeur aux régimes de sécurité sociale nationaux qui assurent des prestations aux employés recrutés sur place, telles que les pensions, les prestations de maladie de maternité et d'assurance-chômage, les indemnités pour les accidents de travail et les allocations familiales.

Ces dépenses permettent au gouvernement de fournir des prestations comparables et de se conformer aux exigences législatives de quelque 46 pays où le Canada emploie des ressortissants locaux. Les coûts varient en fonction des augmentations de salaires, de l'évolution des taux des contributions et des plafonds des régimes nationaux de sécurité sociale. Ces coûts sont établis par les dispositions des lois sur la sécurité sociale de chaque pays et, de ce fait, les dépenses du Canada à ce chapitre échappent dans une large mesure à son contrôle. Les différents régimes assurent la protection de plus de 2,500 employés.

Le tableau 5 présente les dépenses rétrospectives et prévues pour les pensions de la Fonction publique.

Tableau 5: Dépenses pour les pensions de la Fonction publique (en milliers de dollars)

	Loi sur la mise au point des pensions du service public et anciennes lois sur la retraite	Régimes de pensions des employés recrutés sur place	Sécurité sociale des employés recrutés sur place
1976-1977	930	-	-
1977-1978	886	805	1,407
1978-1979	775	1,290	1,902
1979-1980	713	1,275	2,383
1980-1981	660	2,042	2,583
1981-1982	564	2,458	2,409
1982-1983	522	2,120	3,989
1983-1984 (prévues)	522	3,911	5,115
1984-1985 (prévues)	470	3,896	6,213

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse des coûts

Le Budget des dépenses pour le Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance comprend les dépenses budgétaires dont on prévoit l'imputation aux crédits du programme approuvés et prévus par une loi.

En plus des coûts pour ce programme, d'autres coûts relatifs aux pensions et aux assurances prévus par une loi, telle que la Loi sur la pension de la Fonction publique, ont été décentralisés et sont présentés dans la Partie II du Budget principal sous le titre "Contributions aux régimes d'avantages sociaux" des employés pour chaque programme, avec les dépenses touchant les traitements et les salaires. Le programme et les coûts décentralisés prévus par une loi sont présentés au tableau 6 des employés afin de faciliter la compréhension du coût global des avantages sociaux des employés.

Tableau 6: Coûts des avantages sociaux des employés (en millions de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réel 1982-1983
Coûts des programmes			
Régimes d'assurance chirurgicale-médicale et autres	156.2	173.2	124.3
Paiements aux employés de leur part de la réduction des primes d'assurance-chômage	8.9	7.1	7.3
Régimes d'assurance-maladie et autres pour les employés recrutés sur place (à l'étranger)	.6	.9	.5
Impôts provinciaux sur la masse salariale	60.4	56.2	47.4
Loi sur la mise au point des pensions du service public et anciennes lois sur la retraite	.5	.5	.5
Régimes de pensions des employés recrutés sur place (à l'étranger)	3.9	3.9	2.1
Régimes de sécurité sociale pour les employés recrutés sur place (à l'étranger)	6.2	5.1	4.0
Coûts décentralisés			
Pension de retraite de la Fonction publique	370.0	328.0	363.5
Prestations de retraite supplémentaires	491.0	442.0	388.0
Régime de pensions du Canada et Régime des rentes du Québec	85.0	80.0	70.5
Prestations de décès	7.0	6.0	6.5
Assurance-chômage	189.0	174.0	100.4
	1,378.7	1,276.9	1,115.0

Les autres coûts des pensions spéciales prévues par une loi, telles que celles des membres du Parlement, des Forces armées canadiennes et de la GRC, figurent dans le budget du ministère ou de l'organisme en cause.

Plan de dépenses du Programme d'affectations temporaires

1984-1985

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 5-4

Section I
Aperçu du Programme

A. État financier récapitulatif 5-5
B. Données de base
   1. Introduction 5-6
   2. Mandat statutaire 5-6
   3. Objectif du Programme 5-6
   4. Plan d'exécution du Programme 5-6
C. Perspective de planification
   Description 5-6

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Dépenses en personnel 5-8
B. Analyse des coûts 5-8

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Autorisation d'affectation de crédits

Dans le présent Budget des dépenses, on demande l'autorisation de dépenser $330,000 pour le Programme d'affectations temporaires. Les dépenses restantes, évaluées à $354,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu des autorisations existantes prévues par les lois.

Besoins financiers par autorisation

	PRÉVISIONS		
	1984-1985	1983-1984	Différence
	$	$	$
Budgétaire			
Crédit 20 - Affectations temporaires - Dépenses du Programme et autorisation de dépenser les recettes de l'année ..... (Tel que déjà prévu dans la Loi No. 2 de 1983-1984 portant affectation de crédits)	**330,000**	318,000	12,000
Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**354,000**	341,000	13,000
Total du Programme	**684,000**	659,000	25,000

Section I
Aperçu du Programme

A. État financier récapitulatif

Tableau 1: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Personnel			
Traitements et salaires	**2,720**	2,624	2,421
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**354**	341	361
Biens et services			
Transports et communications	**21**	20	6
Services professionnels et spéciaux	**37**	35	21
Total des dépenses de fonctionnement	**3,132**	3,020	2,089
Moins: Recettes à valoir sur le crédit	**2,448**	2,361	2,180
Dépenses nettes	**684**	659	629
Années-personnes autorisées	**41**	41	40

Le Programme d'affectations spéciales fonctionne d'après le principe de la récupération partielle des coûts, selon lequel les coûts directs des affectations sont récupérés des ministères d'accueil. Le taux de récupération est de 88 à 90 pour cent des coûts imputés. Le solde non récupéré découle principalement des frais de formation linguistique et de formation en gestion, des congés et des temps morts entre les affectations qui ne sont pas imputés aux ministères.

B. Données de base

1. Introduction

Le Programme d'affectations temporaires fournit les moyens de répondre aux besoins temporaires des ministères et organismes aux niveaux de la haute gestion et des cadres. Sur demande, le personnel est affecté à des tâches ou à des projets dans les ministères, ce qui supprime la nécessité d'établir de nouveaux postes et évite les retards causés par le processus de dotation. Les affectations comportent souvent des révisions majeures de politiques et de programmes, compte tenu de l'évolution de la situation économique et sociale et des améliorations apportées à la gestion des ressources humaines et financières.

2. Mandat statutaire

Le Programme d'affectations temporaires (PAT) a été établi en tant que programme distinct (approuvé par le Conseil du Trésor en vertu de la Loi sur l'administration financière) dans le Budget des dépenses principal de 1976-1977. Auparavant, il fonctionnait depuis 1974 comme projet pilote, en vertu du Programme relatif à l'administration centrale de la Fonction publique.

3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme d'affectations temporaires est de fournir des cadres et des hauts fonctionnaires pour accomplir provisoirement des tâches hautement prioritaires, en réponse à des demandes de ministères et d'organismes.

4. Plan d'exécution du Programme

Le PAT comprend une seule activité. Le secrétariat adjoint de la Division de l'organisation et de la classification de la Direction de la politique du personnel est chargé de l'exécution du programme.

C. Perspective de planification

Description

Le nombre et la qualité des demandes émanant des ministères demeurent élevés, environ un tiers de ces demandes d'aide sont acceptées.

Depuis l'instauration du PAT en 1974, il y a eu 344 affectations dans 52 ministères et organismes, soit, en moyenne, 38 affectations par année. En 1982-1983, le PAT a reçu 95 demandes d'aide comparativement à 90, en 1981-1982. Le nombre d'agents disponibles n'a permis que 30 nouvelles affectations. Compte tenu du niveau actuel des ressources, on prévoit le même nombre d'affectations en 1984-1985.

Voici quelles étaient les affectations en cours, par domaine de politique, à la fin de l'année:

Tableau 2: Affectations par domaine de politique en vertu du PAT

	Prévues 1983-1984	1982-1983	1981-1982
Développement économique	15	6	11
Énergie	2	-	-
Affaires sociales	22	11	9
Justice et questions juridiques	6	4	1
Affaires extérieures	6	6	2
Services au gouvernement	13	11	18
Total	64	38	41

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Dépenses en personnel

Tableau 3: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

	Années-personnes autorisées			Échelle de traitement actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1984-1985
	84-85	83-84	82-83		
Gestion	39	39	30	47,960 - 93,040	66,972
Autre	2	2	12	13,250 - 62,880	53,050

La colonne des années-personnes présente la répartition prévue, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts salariaux estimatifs du traitement de base y compris une provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et les reclassifications, divisé par le nombre d'années-personnes pour le groupe professionnel.

B. Analyse des coûts

Tableau 4: Coût du Programme pour 1984-1985 (en miliers de dollars)

	Dépenses de fonctionnement pour 1984-1985	Moins recettes	Plus* autres coûts	Coût total net pour 1984-1985	Coût total net pour 1983-1984
Affectations temporaires	3,132	2,448	31	715	684

*Services dispensés sans frais par les autres ministères

POOR

QUALITY

ORIGINAL